

NAISSANCE D'UNE FILATURE : LA PROLÉTARIENNE



DEUXIÈME PARTIE

NOUS QU'ON NOMME LE VIL TROUPEAU

LA GRÈVE DES FILEUSES CÉVENOLES

ET SES SUITES (1906-1908)

L'Escoubette
groupe de recherche en histoire sociale

Naissance d'une filature : La Prolétarienne

Deuxième partie : « Nous qu'on nomme le vil troupeau,
la grève des fileuses cévenoles et ses suites (1906-1908) »

Septembre 2024

L'Escoubette, groupe de recherche en histoire sociale

Cyrille Antoine, Sylvie Leprince, Victoria Ordonez Cobo et Sylvain Sagnol

lescoubette@laposte.net

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Introduction	6
Chapitre I : L'industrie de la soie en vallée Borgne à la veille de la Grande Guerre	7
Le filage de la soie : de l'activité domestique à la production industrielle	7
Les filatures de la vallée Borgne en 1906 : état des lieux	9
Configuration d'une filature : la filature Girot à L'Estréchure	13
Les conditions de travail dans l'atelier	16
Un paysage en cours d'évolution : la disparition progressive des filatures	18
Chapitre II : La grande grève des fileuses cévenoles	21
De la loi Ollivier au conflit de 1906	21
À Ganges, le 3 décembre 1906, plan de l'Ormeau...	23
La grève s'étend	25
L'organisation des fileuses en grève	27
Le congrès de Ganges du 13 décembre	28
Les négociations patinent	30
La fin de la grève	32
Les coupes sombres	34
Et à L'Estréchure ?	36
Chapitre III : Les premiers syndicats de fileuses et leur organisation	38
La création des syndicats	38
Le congrès de Saint-Hippolyte-du-Fort : vers une union régionale	40
Victor Renard dans les Cévennes	43
Le Premier Mai de 1907 : une première chez les fileuses	44
L'union des syndicats, une mise en œuvre difficile	45
Le congrès du 1 ^{er} mars 1908 : concentrer les efforts sur le terrain parlementaire	49
Chapitre IV : La question du féminisme	53
1907 : le congrès de Saint-Hippolyte ou l'affirmation du féminisme	53
Marguerite Durand, l'Office du travail féminin et les fileuses en soie	55
Nelly Roussel à Saint-Hippolyte : féminisme et libre pensée	57
1908 : le congrès d'Alès et le retour en force de la « faible femme »	60
Le congrès international de Stuttgart et la théorie du féminisme bourgeois	61

Annexe 1 : Les chants de la grève	65
Annexe 2 : Ernestine Agulhon, une figure du mouvement social cévenol	68
Annexe 3 : Le congrès de Calvisson et la question des « Quinze-Mille »	71
Sources	74
Bibliographie	76

À l'attention du lecteur :

- Nous avons utilisé l'orthographe actuelle des noms de lieu, mais conservé celle de l'époque dans les citations (Alais, Nîmes...).
- En illustration, toutes les cartes postales utilisées reproduisent des photographies prises avant la Première Guerre mondiale. Celle qui a servi pour la couverture représente l'intérieur d'une filature à Anduze (avant 1905).

AVANT-PROPOS

Le groupe L'Escoubette a été fondé en 2018, à Saint-Jean-du-Gard, afin de mener une recherche sur les circonstances de la création de la filature La Proletarienne à L'Estréchure, en 1910.

Nous avons entrepris de restituer les résultats de notre enquête sous la forme d'une série de brochures, dont celle-ci constitue le deuxième volet.

En 2023, avec « L'Estréchure, un village cévenol en 1906 », nous avons fait un état des lieux de la commune sous ses aspects économique, social, politique et religieux, en nous appuyant notamment sur le recensement de population effectué cette année-là.

La présente brochure, qui va nous conduire de la fin de l'année 1906 jusqu'au milieu de l'année 1908, est consacrée à la grande grève des fileuses cévenoles et à ses conséquences immédiates : la fondation de syndicats et l'élaboration de revendications et de moyens de lutte communs. Comme précédemment, nos principales sources ont été les documents administratifs et les journaux conservés aux archives départementales du Gard ; mais, notre sujet s'élargissant, nos recherches nous ont également amenés aux archives départementales de l'Hérault, aux Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine, et à la bibliothèque Marguerite-Durand, à Paris.

Dans le même temps, nous avons continué à faire connaître notre travail par le biais de communications orales et à recueillir les questionnements et les informations d'un auditoire curieux de l'histoire sociale des Cévennes et souvent bien documenté à son sujet.

C'est ainsi qu'en 2023 nous avons donné en différents lieux la conférence : « Nous qu'on nomme le vil troupeau. À l'aube du xx^e siècle, le combat des fileuses cévenoles », qui évoquait dans ses grandes lignes ce qui fait le sujet du présent fascicule et anticipait déjà sur le propos de celui à venir, lequel se penchera sur les répercussions de ce contexte politico-social dans le village de L'Estréchure (brochure n° 3, à paraître en 2025).

De fil en aiguille, grâce à l'ensemble de nos activités, nous avons pu nouer des contacts de plus en plus nombreux avec les descendants des actrices et acteurs de notre récit, qui nous ont fourni des éléments de compréhension particulièrement précieux pour la poursuite de notre travail.

INTRODUCTION

À travers la description du village de L'Estréchure, la première brochure mettait en lumière quelques caractéristiques de la vie politique et sociale, particulièrement mouvementée, du début du xx^e siècle. L'année 1906 voit se dénouer l'affaire Dreyfus – par la réhabilitation du capitaine –, et s'appliquer la loi de séparation des Églises et de l'État. Depuis une décennie, ces deux sujets avaient fortement ébranlé la III^e République et clivé la société française entre forces réactionnaires et forces républicaines. C'est d'ailleurs la stratégie d'alliance entre socialistes et radicaux, le Bloc des gauches, qui avait permis à ces forces républicaines de remporter les élections législatives de 1902 et de faire aboutir le principe de laïcité. L'unification des différents courants socialistes dans la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), en avril 1905, met fin au Bloc des gauches. En effet, ce nouveau parti unifié adopte la stratégie prônée par le courant de Jules Guesde, qui contrairement à l'autre grand chef de file, Jean Jaurès, refuse toute association avec les partis républicains bourgeois. À la suite des élections de mai 1906, le courant radical, animé par une forte tendance radicale-socialiste, reste au pouvoir.

Le président de la République, Armand Fallières, joue peu de rôle ; et Georges Clemenceau, qui cumule les fonctions de ministre de l'Intérieur (depuis mars 1906) et de président du Conseil (depuis octobre 1906), dispose d'un pouvoir important. Il crée, dès son arrivée à la tête du gouvernement, le ministère du Travail, désormais détaché du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Les socialistes unifiés constituent un groupe d'opposition à l'Assemblée nationale, fort de 54 députés. Mais, dans le Gard, les socialistes Ulysse Pastre et Marius Devèze, bien qu'ils aient rejoint la SFIO, sont réélus en poursuivant la stratégie d'alliance avec les radicaux-socialistes, qui bénéficie d'un large soutien dans les vallées cévenoles. C'est le cas à L'Estréchure, où certains membres du groupe socialiste L'Avenir social sont élus en 1904 au sein d'un conseil municipal « Bloc des gauches » réunissant conseillers radicaux-socialistes et socialistes, avec à leur tête le maire Ulysse Girot.

Avant d'évoquer la grande grève de 1906 et ses suites, nous commencerons par revenir sur ce qu'est l'industrie de la soie dans les Cévennes, à travers l'exemple de la vallée Borgne et celui de L'Estréchure en particulier. Les événements dont nous ferons ensuite le récit nous en éloigneront quelque peu, mais il s'agira d'un détour indispensable pour retrouver le chemin de l'histoire de la filature La Prolétarienne.

CHAPITRE I : L'INDUSTRIE DE LA SOIE EN VALLÉE BORGNE À LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE

La soie est une matière produite par le bombyx du mûrier lorsqu'il tisse son cocon afin de passer de l'état de chenille à celui de papillon. Cet insecte n'existe pas à l'état sauvage : son élevage (ou *éducation*) nécessite des soins constants, depuis la production et l'éclosion de ses œufs (appelés graines) jusqu'au moment où il s'enferme dans son cocon, après avoir été nourri d'une quantité importante de feuilles de mûrier. Les deux activités (culture du mûrier et élevage de la chenille jusqu'à la production du cocon), très étroitement liées, sont désignées sous le nom de *sériciculture*. Ensuite vient le filage, c'est-à-dire le dévidage du cocon pour obtenir le fil de soie. Sériciculture et filage sont déjà attestés dans les Cévennes au Moyen Âge, mais c'est seulement à partir du xv^e siècle que les rois de France s'avisent de favoriser cette industrie en aidant à l'installation de manufactures et en encourageant la plantation de mûriers.

Le filage de la soie : de l'activité domestique à la production industrielle

Au xviii^e siècle, la production de la soie devient dans les Cévennes un élément fondamental de l'économie et reçoit le soutien des États du Languedoc, qui versent des primes aux planteurs de mûriers. C'est à cette époque, à partir de 1730, que la vallée Borgne commence à être véritablement tapissée de ces feuillus. Mais, si la sériciculture reste une activité essentiellement domestique, le filage, autrefois effectué au sein de la famille avec des moyens rudimentaires, s'opère de plus en plus sous la direction d'un entrepreneur qui concentre la main-d'œuvre au sein d'un atelier utilisant un outillage plus perfectionné. Cette production proto-industrielle du fil de soie est inégalement développée selon les régions, et plus avancée en ville que dans les campagnes.

À la fin du siècle, la vallée Borgne est le secteur de prospection privilégié de Laurent Parlier, riche propriétaire au Pompidou, qui sert de commissionnaire aux négociants lyonnais. Voici comment l'un de ses agents lui rend compte de sa tournée dans la vallée pour acquérir les soies filées :

« Je fus hier à Saumane, Bourgnolle et la Teule. J'achetai quatre parties de soie et deux autres qui, au même prix, peut-être me la porteront. [...] Aujourd'hui, je suis allé au Pont de Vallongue, au Recou et voir toutes ces bonnes parties, mais ils n'ont pas encore fini de filer, à raison de quoi je n'ai point fait de marché avec eux. Mais je leur ai

promis de leur payer aussi bien qu'ailleurs lorsqu'ils seront décidés à vendre. Ils m'ont promis de me donner leur préférence. »

On voit que la concurrence est rude et que les vendeurs potentiels (les « parties ») sont multiples et disséminés, ce qui suggère une activité demeurée ici domestique. À la même époque, le gros bourg de Saint-Jean-du-Gard comporte déjà dix grands établissements de filage de la soie, comptabilisant un total de 300 ouvriers.

C'est dans la première moitié du XIX^e siècle que cette production entre définitivement dans l'ère industrielle, avec l'introduction de la vapeur : elle est utilisée dans un premier temps pour chauffer simultanément l'eau de toutes les bassines dans lesquelles sont dévidés les cocons, permettant une économie de combustible et une régulation de la température. L'énergie produite par la vapeur sera ensuite utilisée pour actionner les tours où s'enroulent les fils de soie, dans des établissements à la technologie plus élaborée et regroupant une main-d'œuvre plus nombreuse. Identifiables à leur cheminée monumentale, ces bâtiments s'implantent un peu partout en territoire cévenol et jusqu'en vallée Borgne, où se



Le village de Saumane avec, à l'extrême droite, au-delà du Gardon, la filature de l'Euzière Vieille. À demi masquée par les plantations de mûriers en contrebas de la route, elle est identifiable à sa haute cheminée.

trouvent réunies toutes les conditions requises : des terrains plantés de mûriers, une main-d'œuvre abondante, qualifiée et bon marché – les femmes des familles d'agriculteurs –, et enfin la présence de l'eau, indispensable pour alimenter les bassines et faire fonctionner les machines à vapeur.

Pour la période qui nous occupe, c'est-à-dire le début du xx^e siècle, voici comment Henri Roux, historien local, décrit la situation de la vallée, dans un ouvrage publié en 1908 :

« Saint-André compte actuellement 2 filatures – il y en avait autrefois 5 ou 6 – ; les Plantiers, 1 ; Saumane 2 et L'Estréchure 2, soit environ 350 bassines. »

L'activité du filage est encore très présente dans le paysage, mais sur le déclin : l'âge d'or de l'industrie de la soie (qui peut être situé entre 1820 et 1860) relève déjà du passé.

Les filatures de la vallée Borgne en 1906 : état des lieux

En 1906, les deux filatures qui subsistent à Saint-André-de-Valborgne sont les plus anciennes de la vallée : implantées dès les années 1820, elles se font face de chaque côté du Gardon, en amont du bourg. Les deux établissements sont importants puisqu'ils emploient chacun près de 100 fileuses, une poignée d'hommes composant le personnel d'encadrement.

La filature Tresfont, sur la rive gauche, à l'origine Cabrit et Roux (des entrepreneurs locaux), est devenue Roux et Tresfont puis uniquement Tresfont en 1904, à la suite du décès de l'un des associés, Camille Roux. On a ici le schéma qu'on trouvera dans l'histoire de pratiquement toutes les filatures de la vallée Borgne : des associations qui se font et se défont ou se modifient au gré des circonstances, notamment des mariages, des décès et des successions. Chaque associé apporte, selon sa situation, des fonds, des biens meubles ou immeubles (terrains, bâtiments, machines...) ou une expérience personnelle. Dans l'association Roux et Tresfont, Camille est le propriétaire de la filature, héritée de son père. Eugène Tresfont, né en 1857 à Saint-Jean-du-Gard, semble avoir du bien : sa mère, à l'issue d'un double veuvage, est déclarée rentière à 44 ans, lors du mariage de son fils. Son deuxième mari, René Ortel, a fait partie de tout un groupe de graineurs de Saint-André-de-Valborgne qui n'ont pas hésité à partir au loin pour rapporter de la graine de ver à soie non contaminée par la pébrine, qui faisait alors des ravages dans la sériciculture française. En 1865, il se trouvait au Japon pour les besoins de son négoce. Depuis la mort de Camille Roux, Eugène Tresfont verse à son héritier 1 250 francs par an pour disposer de la filature.

La filature Lapoule, sur la rive droite, qui avait à l'origine pour raison sociale Ruas et C^{ie}, a aussi été créée par des natifs de Saint-André. Elle a pris le nom de son contremaître, Émile Lapoule, originaire de Saint-Jean-du-Gard, qui dirige l'établissement pour la maison Bonnet, une grande compagnie lyonnaise. Émile Lapoule, dont le père était chauffeur¹ dans une filature et la mère fileuse, a lui-même rempli la fonction de chauffeur avant de diriger la filature de Saint-André pour Louis Boudon et C^{ie} puis pour Bonnet. Dans le recensement de 1906, sa femme et sa mère sont désignées comme fileuses dans l'entreprise.

À Saumane, Henri Roux signale deux filatures : celle de l'Euzière Vieille, en amont du bourg, avant le pont, et celle de la Paradine, à la sortie du village, en aval, toutes deux gérées en 1906 par la même compagnie, constituée de l'association de trois Saumanois – Léopold Liron, Lucien Girot et Albin Carrière. La première de ces filatures a été édifiée en 1870 par Jean Liron, grand-père de Léopold, agriculteur installé à l'Euzière Vieille, qui s'est adjoint dans l'entreprise son fils Arthur, son gendre Lucien Girot, et son cousin Jules Rousson. Léopold Liron a ensuite pris le relais de son père Arthur, et Albin Carrière² celui de son beau-père Jules Rousson. La filature de la Paradine a vu le jour la même année, grâce à l'association d'un propriétaire exploitant, Camille Berthézène, et du cordonnier Léopold Campredon.

1 Le chauffeur d'une filature est chargé du fonctionnement de la chaudière.

2 Albin Carrière est le cousin de Gaston Cahours, l'épicier socialiste et libre penseur de L'Estréchure évoqué dans la brochure n° 1, « L'Estréchure, un village cévenol en 1906 » (le père d'Albin est le frère de la mère de Gaston).



À Saint-André-de-Valborgne, les deux filatures se font face, de chaque côté du Gardon. La filature Lapoule, à droite, possède une coconnière au dernier étage, au-dessus de l'atelier de filage. La filature Tresfont, à gauche, est masquée par un bâtiment annexe, qui sert lui aussi de coconnière. La conservation des cocons nécessitait des locaux vastes et aérés.

La réunion sous une unique gestion des deux établissements s'est faite dans les années 1890, après la mort de Camille Berthézène. C'est en effet dans le courant de cette décennie que sa veuve a commencé à louer la filature – à laquelle est annexée une coconnière – à Arthur Liron, pour 400 francs par an. En réalité, la situation décrite par Roux est déjà dépassée en 1906 : à cette date, la filature de la Paradine a probablement cessé depuis peu son activité, même si elle continue sans doute à être utilisée par Liron et C^{ie} comme annexe. On peut le déduire de la chute brutale du nombre de fileuses employées par la compagnie, mise en évidence par les recensements de 1901 et de 1906 : de 61, ce chiffre tombe à 44. Dans les statistiques de 1896, il était encore de 73.

Si l'on continue de descendre la route, on trouve, sur la rive gauche du Gardon, à Saumane toujours, mais juste à sa limite avec la commune de L'Estréchure, dans le quartier de l'Ardaillier, la filature du Coustel, gérée par Louis Sabadel et sa femme, Marguerite Maurel³. Elle est comptabilisée par Henri Roux comme une entreprise estréchuroise, car le couple habite L'Estréchure et emploie en majorité des fileuses de cette commune. Elle a été créée conjointement en 1854

3 Sur ce couple et sa filature, voir la brochure n° 1, p. 55-56.

5. L'Estréchure.
Quartier de l'Ardaille et Filature SABADEL-MAUREL



La filature Sabadel-Maurel, quartier de l'Ardaillier à Saumane, construite sur deux niveaux. Une maison de maître est accolée à la filature.

par Louis Mourgues, de l'Ardaillier, et David Maurel, de L'Estréchure, cultivateurs aisés dont le second est le grand-père de Marguerite. La filature, à laquelle est accolée une maison d'habitation, occupée à l'origine par Louis Mourgues, a été agrandie et certainement modernisée en 1870. En 1906, Louis Mourgues ne gère plus la filature depuis longtemps et n'occupe plus la maison, mais il en est toujours propriétaire. Cette partie du bâtiment a servi un temps de logement pour des ouvrières, au début du xx^e siècle. On rencontre en effet dans le recensement de 1901 une dizaine de personnes habitant ce bâtiment, mais elles ne viennent pas de bien loin : sept fileuses nées dans la vallée et un surveillant originaire de Lasalle. Seul le chauffeur vient de Charente-Maritime.

En 1906, le constat est identique pour toutes les ouvrières de la vallée Borgne : dans leur grande majorité, elles sont nées dans le village où elles travaillent ou bien dans un village avoisinant. Quand on peut remonter plus loin dans l'origine des familles, on constate qu'un certain nombre d'entre elles sont descendues des hauteurs de la Lozère. Les Sabadel emploient la seule fileuse d'origine étrangère de la vallée, l'Italienne Adèle Fantino. C'est toutefois à Nice que cette dernière a épousé, en 1902, l'Estréchurois François Teule, avec lequel elle vit désormais au quartier de l'Ardaillier.

Le couple de filateurs a un second établissement, aux Plantiers, fondé par la famille Maurel en 1870 et situé en bordure de la Borgne, petit ruisseau qui se jette dans le Gardon. Ils y emploient, en 1906, 33 fileuses. Les deux filatures ont été gérées par diverses sociétés dont Rocheblave, Théron et Ladreyt, de Saint-Hippolyte-du-Fort, L. Boudon et C^{ie}, de Saint-Jean-du-Gard, et enfin Bonnet et C^{ie}, de Lyon, avant que le couple ne se décide à reprendre l'affaire, en 1905.

La filature Théron Figuière est installée dans le centre même du village de L'Estréchure. Édifiée en 1871 par Eugène Viala et Achille Saint-Julian, propriétaires estréchurois vivant de l'exploitation de leurs terres, elle a été reprise par la fille du premier, Hortense, et son époux, Ulysse Girot, avant que la gestion en soit confiée au filateur Paul Théron, de Lasalle⁴. Comme Achille Saint-Julian, le couple Girot se contente désormais de toucher le revenu de la location du bâtiment, mais il ne fait pas de doute qu'Ulysse Girot, dont la maison a vue sur la filature et qui produit de la feuille de mûriers, continue d'être impliqué de diverses manières dans le bon fonctionnement de l'établissement. Pour les habitants, d'ailleurs, le bâtiment reste « la filature Girot », et c'est sous ce nom que nous continuerons nous-mêmes de le désigner.

4 Sur le couple Girot-Viala et sur leur filature, voir la brochure n° 1, p. 34-35.

Configuration d'une filature : la filature Girot à L'Estréchure

Les archives départementales du Gard conservent des plans de cette filature, réalisés en 1933 dans le cadre d'un projet de transformation du bâtiment en bureau de poste. L'édifice reprend un modèle très répandu dans la région : de plan rectangulaire, tout en longueur (ici, 33 mètres de long pour 6 mètres de large), il comporte deux niveaux, le niveau supérieur correspondant à l'atelier de filage, le rez-de-chaussée regroupant les autres fonctions. L'atelier de L'Estréchure est doté de quinze larges baies, qui fournissent la lumière naturelle nécessaire au travail des ouvrières. Le plein cintre de la partie haute, qu'on retrouve aussi dans les édifices religieux protestants, permettait un élargissement maximal des ouvertures. Par leurs dimensions, la forme de leurs baies, la symétrie de leur disposition, les filatures avaient acquis une esthétique architecturale propre, qui ne manquait pas de conférer un certain prestige à ceux qui les avaient fait édifier ou qui en recueillaient la propriété.

Les filateurs, en raison de leur poids considérable dans la vie économique de la vallée, font en effet figure de notables et ont un regard sur l'ensemble des activités de



Face à la maison d'Ulysse Girot, le maire de L'Estréchure, se trouve la filature dont il a abandonné la gestion à Paul Théron, mais dont il est toujours propriétaire. Sans doute est-ce lui qui figure en costume à une fenêtre de l'étage.

la commune. En règle générale, ils sont membres du conseil municipal : c'est le cas de Tresfont et de Lapoule à Saint-André. Deux d'entre eux sont même devenus maires en 1904 : Léopold Liron, à Saumane, et Ulysse Girot, à L'Estréchure. Certains font partie des conseils presbytéraux : l'ancien filateur Ulysse Girot côtoie son cousin Lucien Girot au conseil presbytéral de la paroisse de L'Estréchure (qui réunit, rappelons-le, les fidèles de L'Estréchure, de Saumane et de Peyrolles).

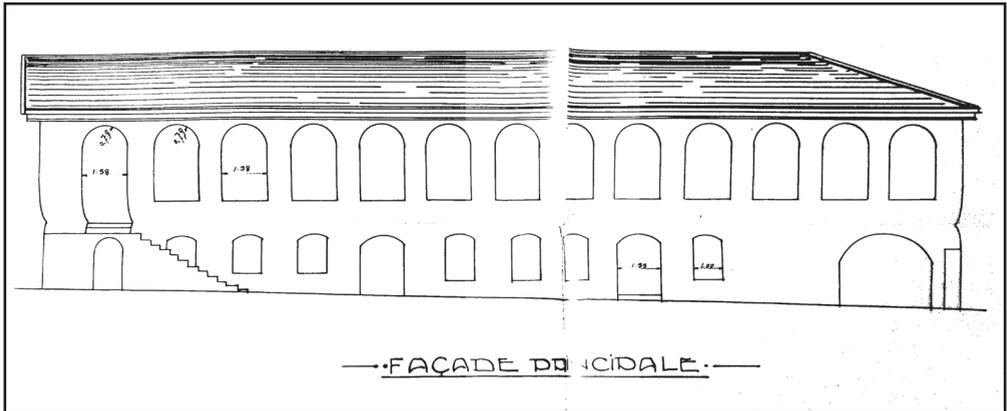
Dans l'angle sud-est de la filature Girot se trouve l'imposante cheminée de forme circulaire qui sert à évacuer les fumées du combustible utilisé, le charbon. Déjà, en 1882, un mémoire du géologue Philippe Mingaud, adressé au ministre des Transports, indiquait que 4320 tonnes de houille en provenance d'Alès transitaient par la gare d'Anduze avant d'être acheminées par charrette vers Saint-Jean-du-Gard et la vallée Borgne, afin d'y approvisionner les filatures. Ces quantités impressionnantes de combustible, associées aux autres marchandises et au transport des voyageurs, étaient, selon le géologue, un argument de poids en faveur de la construction d'une voie ferrée reliant Anduze à Saint-André-de-Valborgne, pour soutenir le développement industriel.

Dans le local de l'extrémité sud, au rez-de-chaussée, se trouve la chaudière, contiguë au foyer. L'espace est percé d'une porte cochère pour faciliter l'entrée du combustible. C'est le domaine réservé du *chauffeur*, qui vient tôt le matin mettre en route la chaudière et qui veille durant la journée à son alimentation en charbon et en eau.

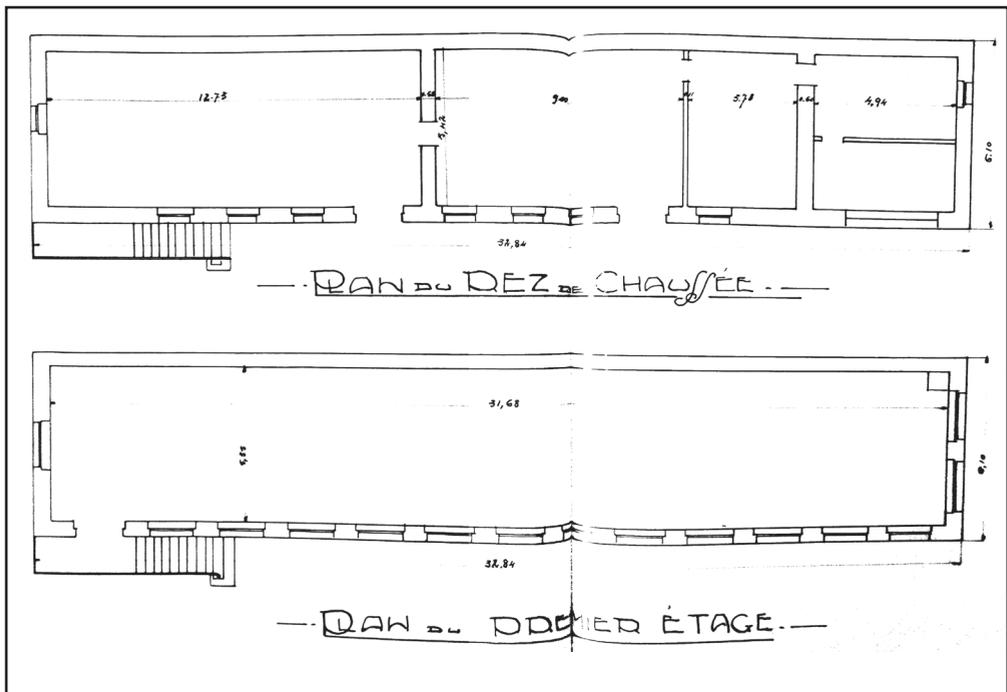
Au rez-de-chaussée également, à proximité de la chaudière, se trouvent inévitablement les mécanismes (machine à vapeur, roue, courroies de transmission) qui entraînent les tours situés à l'étage. On peut imaginer les surfaces restantes du rez-de-chaussée – qui mesure près de trois mètres sous plafond – occupées par un bureau et par des espaces de stockage.

Il y a certainement un endroit pour entreposer le produit ouvré : les écheveaux de soie, ou *flottes*. Cette soie brute, appelée *soie grège*, doit être emportée et envoyée au moulinage, pour y recevoir un nouveau traitement qui permettra son utilisation pour le tissage. En ce début de siècle, les établissements de moulinage sont devenus assez rares dans les Cévennes, concentrés dans certaines zones, comme la haute vallée de l'Hérault ; ils sont au contraire particulièrement nombreux dans l'Ardèche voisine. Il arrive parfois que filage et moulinage soient réunis dans un même bâtiment, mais ce n'est pas le cas en vallée Borgne.

À part le chauffeur, d'autres hommes, en petit nombre, occupent dans la filature des postes spécifiques. Selon leur emploi et leur place dans la hiérarchie, ils sont nommés employés, commis ou contremaîtres. Ils surveillent le travail en atelier, gèrent l'entrée du produit brut et la sortie de la marchandise, tiennent les comptes et les divers registres. Le travail de surveillance est parfois dévolu à des *commises*.



Filature Girot : élévation de la façade occidentale. Le bâtiment ne prenait jour que par trois côtés. Le mur de l'élévation orientale, en mitoyenneté avec la propriété voisine, était aveugle.



Filature Girot : au rez-de-chaussée, la chaudière, le bureau et les espaces de stockage ; à l'étage, l'atelier, où travaillaient une quarantaine de fileuses.

En 1906, la fonction de chauffeur est occupée à la filature Girot par Adolphe Martin, un homme de 72 ans, qui effectue ce travail depuis une vingtaine d'années et qui a donc connu toute la période où Ulysse Girot gérait l'établissement. Jusqu'à la cinquantaine, il a été agriculteur. La fonction de chauffeur, qui nécessite une attention et une surveillance constantes, conduit le plus souvent celui qui l'exerce à vivre à proximité immédiate de son lieu de travail. C'est le cas pour Adolphe Martin, qui habite la maison mitoyenne⁵ avec son épouse, sa fille et son gendre, Gédéon Avesque, qui occupe la fonction de commis dans le même établissement.

Ce dernier, en 1909, se verra dresser procès-verbal par l'inspecteur départemental du travail pour contravention à la loi du 2 novembre 1892, qui régleme le travail des enfants dans l'industrie. D'après la loi, les enfants pouvaient travailler à partir de 13 ans révolus, 12 ans s'ils étaient déjà munis du certificat d'études. De 12 à 18 ans, ils faisaient l'objet d'un suivi particulier concernant leur état de santé, leurs conditions de travail et le nombre d'heures qu'ils effectuaient. Or, Gédéon Avesque, qui porte dans le procès-verbal le titre de contremaître, n'a pas inscrit sur le registre prescrit une fille de 14 ans ni présenté son livret. Il est condamné à cinq francs d'amende pour chaque infraction ainsi qu'aux dépens, qui s'élèvent à six francs soixante-huit, l'ensemble de la somme devant être payé par la société Thérond Figuière, déclarée civilement responsable. Tout cela n'était pas très dissuasif, d'autant que la fréquence des inspections était, de l'avis général, largement insuffisante.

L'accès à l'atelier se fait par un escalier extérieur. La salle, d'un seul tenant, s'étend sur 170 m², où opèrent une quarantaine de fileuses, qui ont entre 12 ans et une soixantaine d'années. Elle fait près de quatre mètres de hauteur, ce qui permet de laisser monter les vapeurs d'eau se dégageant des bassines. Les ateliers n'avaient généralement pas de plafond : leur charpente restait apparente ainsi que leurs tuiles, entre lesquelles les vapeurs pouvaient s'échapper.

Les conditions de travail dans l'atelier

De saisonnier qu'il était encore au milieu du XIX^e siècle, le travail à la filature est devenu permanent, interrompu seulement pour l'éducation des vers à soie, qui accapare entièrement les fileuses entre mai et juin. Tous les autres jours de l'année, excepté le dimanche, les ouvrières se rendent de bon matin à la filature, généralement à six heures, et ne finissent le travail qu'à six heures du soir, avec deux heures d'interruption dans la journée.

⁵ Il s'agit du n° 16 actuel de la grande rue du bourg, la maison de l'ancien filateur Ulysse Girot en étant le n° 20 (brochure n° 1, plan p. 36-37).

On ne dispose pas de vue intérieure de la filature Girot. À L'Estréchure, le principe de symétrie habituel n'a pu être mis en œuvre, le bâtiment ayant été construit en mitoyenneté avec une autre propriété et s'adossant à une maison préexistante. Il n'y a donc aucune ouverture dans son mur ouest. En raison de ces dispositions particulières, on doit imaginer une configuration semblable à celle de l'atelier de Ganges dont une photographie figure à la page 22 : une seule rangée de fileuses, assises devant leur bassine d'où s'échappe la vapeur d'eau, avec dans leur dos, côté mur, les tours sur lesquels s'enroule le fil de soie ; face à elles, les fenêtres et le couloir de circulation, qui permet l'approvisionnement des bassines et la surveillance du travail des ouvrières.

Les cocons sont formés de brins très fins entourés d'un enduit collant, le *grès*, qui est ramolli par la chaleur. Afin de pouvoir procéder à leur dévidage, il faut tout d'abord les jeter dans de l'eau en ébullition et les battre avec un petit balai de bruyère, l'*escoubette*, ce qui permet de saisir le bout du brin de soie. Pour obtenir une soie solide, la fileuse réunit les brins de plusieurs cocons (quatre à six en fonction de la grosseur du fil qu'on veut obtenir) et, dans une eau à 80 °C, commence à dévider les cocons de façon continue. Les brins ainsi réunis forment un *bout*.

Ce bout est dirigé au-dessus de la bassine et pressé pour obtenir l'adhérence des brins entre eux par un système de croisement des fils. Généralement, un bout vient presser un autre bout, ce qui explique que les machines fonctionnent le plus souvent selon un système de bouts en nombre pair (deux, quatre, six bouts...). Le fil de soie va ensuite s'enrouler sur un tour, jusqu'à la constitution d'une flotte, qui est enlevée puis pliée. Lorsque le cocon est complètement dévidé, il libère la chrysalide dans l'eau de la bassine.

L'odeur nauséabonde de l'insecte en décomposition, alliée aux dégagements de vapeur, le contact direct des doigts avec l'eau bouillante, l'humidité ambiante qui imprègne les vêtements, le bruit permanent des machines, la concentration exigée par une tâche minutieuse et répétitive rendent le travail excessivement pénible, occasionnant maladies et accidents.

Les affections pulmonaires sont particulièrement fréquentes chez les fileuses, en raison de la présence dans l'atelier de poussières fines et volatiles, qui s'ajoutent à l'humidité et aux courants d'air chaud ou froid auxquels elles sont soumises. Le contact avec l'eau brûlante viciée par les cocons leur cause un gonflement purulent de la peau des mains, appelé « mal des bassines », qui rend douloureuses les manipulations nécessaires au dévidage.

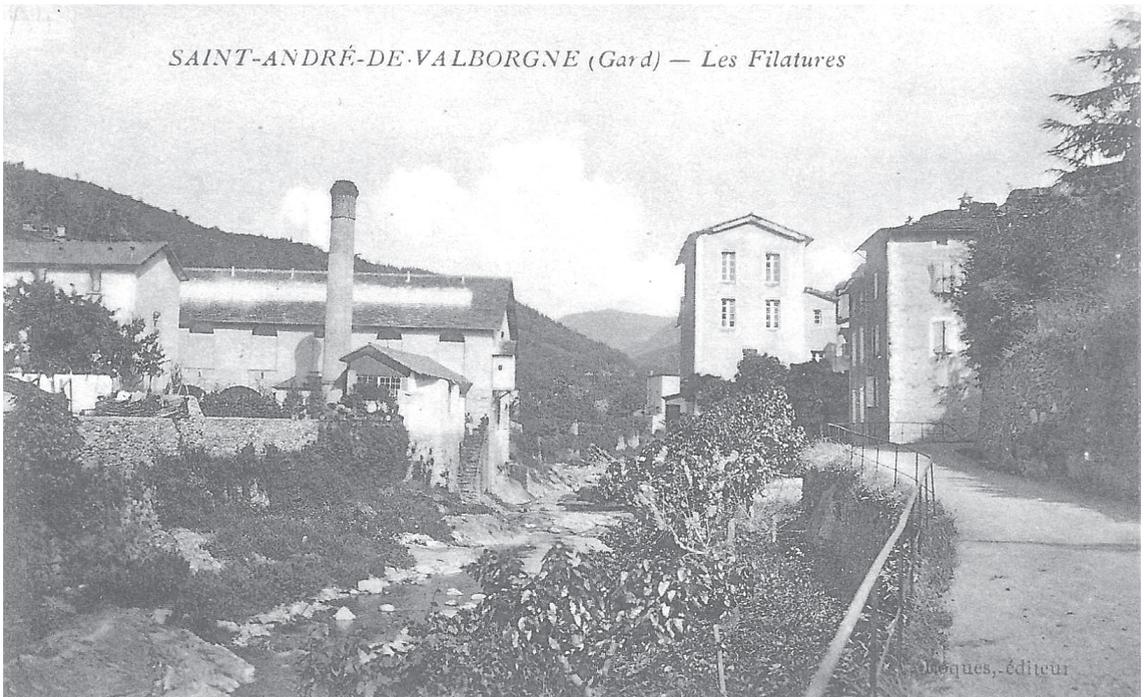
Quant à la discipline qui est appliquée dans les ateliers, elle peut varier en fonction de la personnalité du patron ou du contremaître. Elle est dans la plupart des

cas rigoureuse, le moindre retard ou le moindre défaut dans la qualité du produit entraînant une amende qui ampute le salaire déjà très maigre des ouvrières. Il est généralement interdit aux fileuses de se parler, mais elles sont autorisées à chanter, ce qui a l'avantage d'améliorer la cadence.

Un paysage en cours d'évolution : la disparition progressive des filatures

La production de soie a connu son apogée au milieu du XIX^e siècle, elle n'a fait que décroître par la suite. L'apparition de la maladie de la pébrine, en 1845, puis l'ouverture du canal de Suez, en 1869, favorisant la concurrence des pays asiatiques, avaient porté une atteinte sérieuse à la production des cocons tout autant qu'à celle des soies filées.

Louis Pasteur mit en lumière la nécessité, pour enrayer la pébrine, d'une sélection rigoureuse des cocons destinés à fournir les papillons reproducteurs. Son rapport fut communiqué au ministre de l'Agriculture en 1868. Cela a-t-il joué un rôle dans le regain d'activité industrielle en vallée Borgne ? Comme on l'a vu,

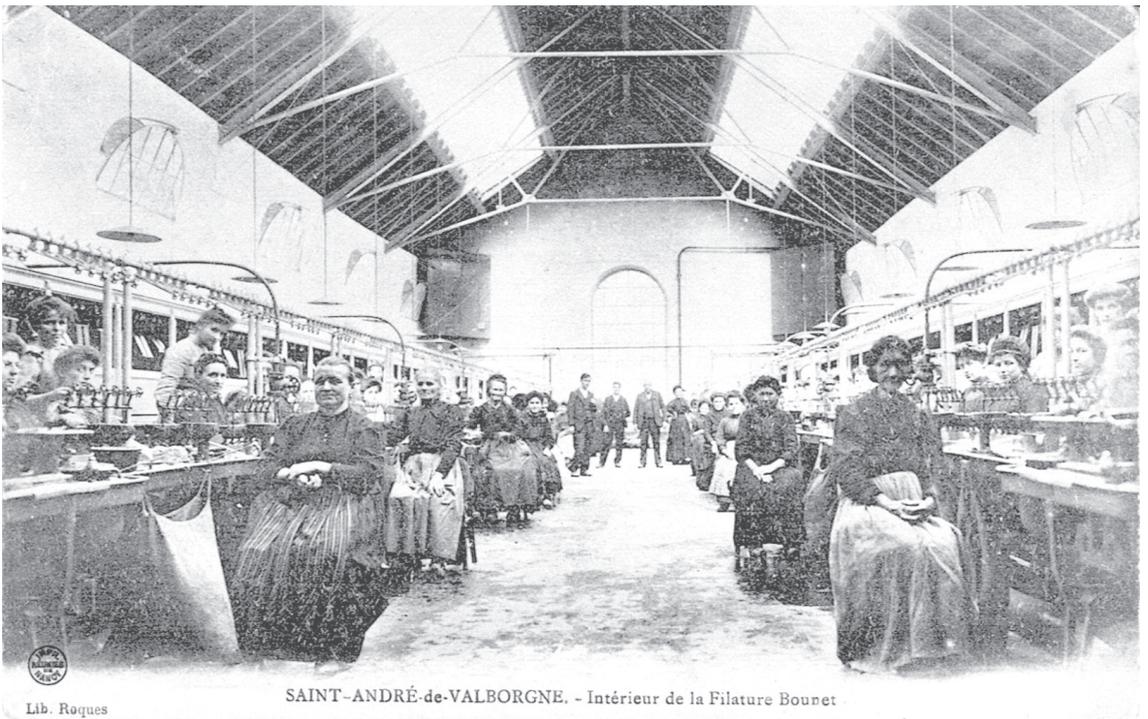


Les filatures de Saint-André-de-Valborgne, vues de l'aval : à gauche, la coconnière de la filature Lapoule a disparu, remplacée par une haute toiture pourvue d'un vitrage. À droite, la filature Tresfont est masquée, comme du côté amont, par une coconnière.

entre 1870 et 1871, trois filatures sont édifiées et une filature déjà existante est agrandie. La création d'une nouvelle route en fond de vallée a sans doute été un facteur plus déterminant : le tronçon qui va de Saint-Jean-du-Gard à L'Estréchure est en effet ouvert à la circulation le 1^{er} janvier 1870⁶.

Mais la crise n'était pas terminée et, au tournant du nouveau siècle, la situation continue de se dégrader. La vallée Borgne en offre un témoignage : après la filature de la Paradine, à Saumane, qui ferme ses portes peu avant 1906, c'est l'établissement des Sabadel-Maurel, aux Plantiers, qui, à la suite d'un incendie survenu en 1908, ne reprendra pas son activité. Enfin, la filature Tresfont cessera de fonctionner en 1910 ou 1911. Ces fermetures contribuent au mouvement général d'exode des montagnes cévenoles vers les villes et vers la plaine. En une génération, entre 1876 et 1906, la vallée Borgne a perdu près de 16 % de sa population : Saint-André est passé de 1 775 à 1 541 habitants, Les Plantiers de 1 053 à 795, Saumane de 504 à 411, L'Estréchure de 583 à 575, et Peyrolles de 167 à 118.

6 Voir la brochure n° 1, p. 11-12.



Lib. Roques

SAINT-ANDRÉ-de-VALBORGNE. - Intérieur de la Filature Bonnet

Intérieur de la filature Lapoule. La compagnie Bonnet a doté l'atelier des moyens de fonctionnement les plus modernes : haute toiture sur charpente métallique, lumière zénithale, machines à six bouts et division des tâches.

L'État a essayé de pallier les difficultés rencontrées par l'industrie de la soie en accordant des primes aux sériciculteurs et aux filateurs. Une première loi, votée en 1892, accorda aux éducateurs de vers à soie 50 centimes par kilo de cocons produits. Les filateurs, quant à eux, reçurent 100 francs par bassine à deux bouts et 400 francs par bassine à plus de trois bouts. Jugées insuffisantes pour inciter les filateurs à moderniser leur outillage, ces dispositions furent renforcées par la loi de 1898, qui, tout en prorogeant le système des primes, exclut les bassines à deux bouts de toute aide financière. La prime fut également réduite pour les filateurs qui utilisaient des cocons étrangers.

Les lois du marché, ainsi que les conditions d'attribution de ces subventions, incitaient les filateurs à augmenter la productivité de leurs entreprises en renouvelant leur outillage et leurs pratiques.

La filature Lapoule, à Saint-André, offre un exemple de cette volonté de moderniser à la fois le bâtiment, les machines et l'organisation de la production. Les transformations ne peuvent pas être datées précisément, elles se situent probablement entre 1902 et 1910. Si l'on compare la photographie de la page 10 à celles des pages 18 et 19, on constate que la coconnière du dernier niveau a disparu pour laisser place à une haute toiture sur charpente métallique. Les grandes ouvertures en plein cintre de l'atelier de filage ont été en partie obturées, conservant seulement des ouvrants en partie haute. De larges baies vitrées insérées dans la toiture procurent désormais une lumière zénithale. Ces transformations ont amélioré l'éclairage et la ventilation de l'atelier, non sans brutaliser le bâtiment préexistant.

L'outillage a probablement été renouvelé dans la même opération : les machines, on le voit, fonctionnent à six bouts. Par ailleurs, une division du travail a été mise en place : dans l'allée centrale sont assises les batteuses, chargées de battre les cocons ; debout, derrière les fileuses, opèrent les rattacheuses, qui surveillent la progression du dévidage et nouent les fils quand ils cassent.

Il n'est pas étonnant que ce soit cette filature qui ait survécu, et non sa voisine, la filature Tresfont, qui n'a pas connu la même modernisation. La compagnie Bonnet disposait très certainement de capitaux plus considérables pour ses investissements que la famille Tresfont.

C'est dans cette situation globale de crise que s'amorcent les discussions au sujet du renouvellement de la loi sur les primes, qui doit intervenir en 1908. Les fileuses, quant à elles, ont le sentiment d'être les grandes oubliées des débats sur le devenir de l'industrie de la soie.

CHAPITRE II : LA GRANDE GRÈVE DES FILEUSES CÉVENOLES

Le développement, au cours du XIX^e siècle, d'ateliers mécanisés employant un nombre de plus en plus élevé d'ouvrières, astreintes à devenir elles-mêmes les « machines des machines » pour un salaire de misère, s'est accompagné de mouvements de revendication sociale, qui se sont manifestés dans toutes les Cévennes par des grèves, généralement de courte durée et limitées à une filature ou éventuellement à tout ou partie des filatures d'une commune.

En décembre 1906, pour la première fois, un mouvement, parti de Ganges, va en deux semaines s'étendre à toute la région : depuis Ganges et les communes voisines, en limite sud, jusqu'à Alès et ses alentours, au nord.

De la loi Ollivier au conflit de 1906

À Ganges même, on a le témoignage de grèves récurrentes dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. À la fin du Second Empire, les fileuses gangeoises cessent le travail du 19 au 20 avril 1869 pour une augmentation de salaire, puis, du 3 au 8 novembre, pour dénoncer une entente entre les patrons concernant l'embauche des ouvrières (chaque filateur s'engageait à ne pas embaucher de fileuse venant d'une autre filature de la ville).

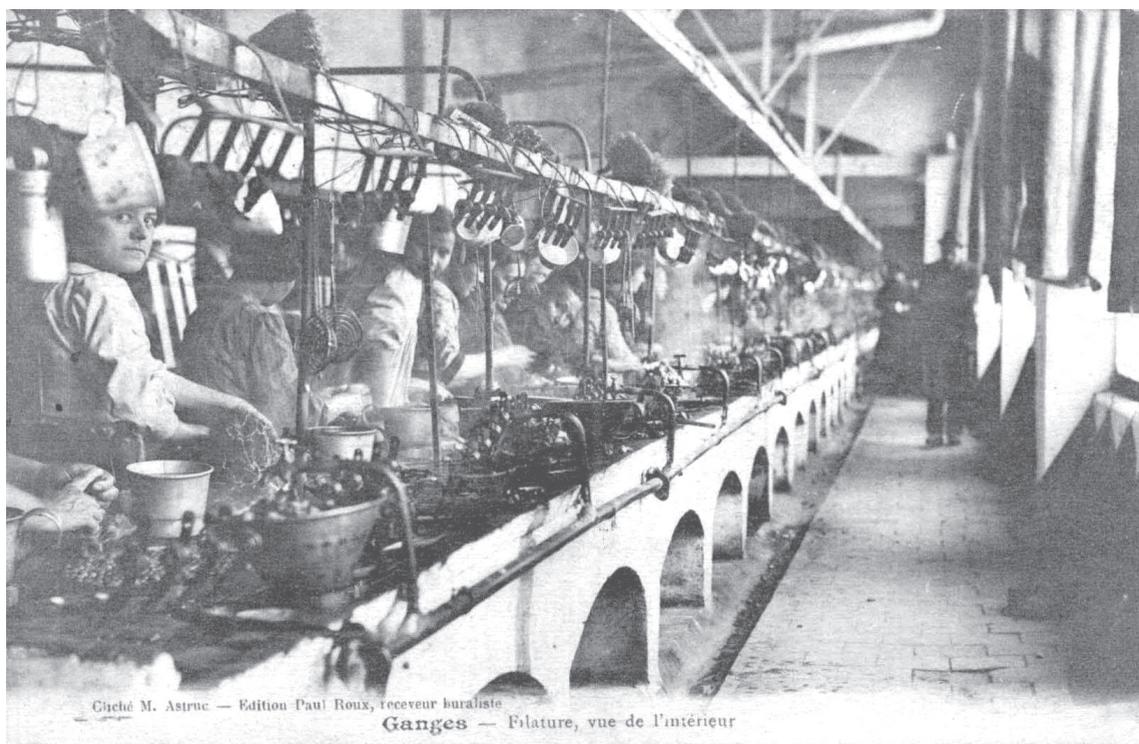
Après l'instauration de la République, elles quittent à nouveau les ateliers, du 29 juin au 9 juillet 1874, pour des revendications portant à la fois sur le salaire et sur les horaires de travail. Le mouvement revendicatif s'étend jusqu'aux établissements Teissier du Cros à Valleraugue. Les filateurs trouvent alors la parade en faisant filer leurs cocons par des confrères du voisinage.

Il faut noter que, depuis la loi Ollivier du 25 mai 1864, la grève n'était plus considérée comme un délit. Ainsi, en 1869, le commissaire de police de Ganges, blâmé par un filateur appartenant au conseil municipal pour n'avoir pas contraint les fileuses à reprendre le travail, est au contraire approuvé par le préfet, qui souligne : « Votre intervention n'eût été justifiée que dans le cas où des désordres se seraient produits. »

En 1880, le mouvement prend une ampleur particulière puisque la grève, commencée le 3 mai, n'est considérée comme terminée dans toutes les filatures de la ville que le 7 juin. Les fileuses demandaient un franc cinquante par jour, alors qu'elles ne gagnaient que un franc trente, cela pour douze heures de travail par jour et six jours de travail hebdomadaire. Elles n'obtiendront que dix centimes sur les vingt demandés. Seules les ouvrières de l'entreprise Carrière,

qui gagnaient déjà un franc quarante, pourront toucher un franc cinquante. Comme pour les précédents mouvements, le commissaire de police signale à son administration de tutelle le soutien apporté à la grève par les cercles républicains de la ville.

Dans les années 1890, le temps de travail des fileuses cévenoles passe progressivement de douze à dix heures journalières, principe assez universellement appliqué dans les filatures en 1906. En revanche, comme on le verra à travers plusieurs exemples, les différences entre les salaires d'un atelier à l'autre restent monnaie courante, ceux-ci pouvant aller de un franc trente-cinq à un franc cinquante par jour selon les lieux et les patrons. En cette année 1906, du 16 juillet au 6 août, les fileuses de Saint-Étienne-Vallée-Française, en Lozère, font grève pour obtenir un franc cinquante, en pure perte : elles resteront à un franc quarante.



Dans cette filature de Ganges (début du XX^e siècle), on file à quatre bouts : les ouvrières surveillent la formation des fils de soie, dans la buée qui s'échappe des bassines et l'odeur nauséabonde des chrysalides. À portée de main des ouvrières, le petit pot de graisse ou d'eau froide qu'elles utilisent pour soulager leurs doigts endoloris par l'eau brûlante.

À Ganges, le 3 décembre 1906, plan de l'Ormeau...

Dans les filatures de Ganges, le salaire s'élève désormais à un franc cinquante par jour pour dix heures de travail. Ce salaire est dérisoire, y compris si on le compare à celui d'autres ouvrières d'usine de l'époque. Ainsi, à Lille, depuis les grèves de 1903 dans la région, les fileuses de lin touchent trois francs par jour, tandis que les cardeurs gagnent quatre francs cinquante.

De plus, depuis 1898, la prime à la filature de soie s'élève journallement à un franc trente-cinq par bassine. On avait laissé entendre aux fileuses que cette subvention permettrait d'augmenter leur salaire, mais elles n'ont rien vu venir.

Aussi, le lundi 3 décembre au matin, dans la plupart des ateliers, les fileuses de Ganges font connaître aux patrons leur revendication salariale : toucher deux francs, soit quarante sous par jour, « la pièce ronde ». À deux heures de l'après-midi, des ouvrières se rassemblent sur le plan de l'Ormeau, place publique du centre de la ville, et une délégation va demander au maire de servir de médiateur auprès des patrons. Une partie d'entre elles se rend ensuite d'atelier en atelier



Ganges : le plan de l'Ormeau et, au fond à gauche, l'ancien hôtel de ville avec sa grande tour-clocher.

pour convaincre l'ensemble des fileuses de cesser le travail. Face au groupe des grévistes, qui devient de plus en plus conséquent, les patrons préfèrent fermer leurs établissements, si bien qu'à quatre heures et demie toutes les filatures, où travaillent habituellement quelque 600 fileuses et 100 enfants, sont arrêtées.

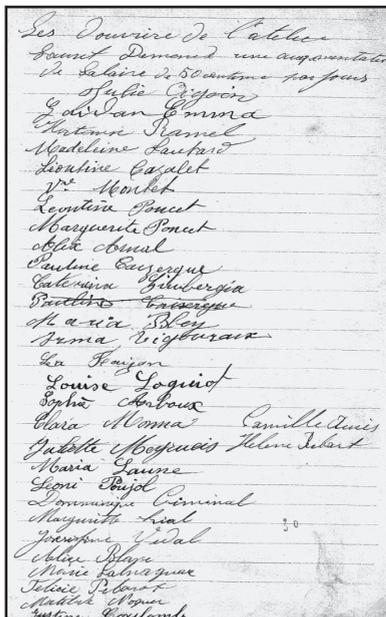
Une rencontre entre le maire et les filateurs le soir même, une réunion le lendemain entre les filateurs et les déléguées des ouvrières ne donnent aucun résultat : les patrons ne sont prêts à négocier sur rien, ils opposent à la demande des fileuses la mauvaise situation économique de l'industrie de la soie. En conséquence, le mardi 4 au soir, dans une réunion publique au théâtre de la ville, les fileuses votent la continuation de la grève.

Très rapidement, un chant est composé, sur l'air de *L'Internationale*, et entonné dès le 5 décembre par les fileuses gangeoises, qui parcourent la ville, drapeau rouge en tête. Son refrain souligne le bien-fondé de la revendication salariale :

« Vingt centimes par heure
N'est pas exorbitant.
Qui donc paie les fileuses ?
C'est le gouvernement. »

Ce « Chant des fileuses grévistes » deviendra l'hymne de la grève⁷.

7 Sur les différents chants de la grève, voir l'annexe 1, p. 65.



Ganges, 3 décembre 1906 : les fileuses de l'établissement Lauret frères demandent une augmentation. En tête de liste, Julie Aigoin, qui deviendra secrétaire du syndicat des fileuses de Ganges.

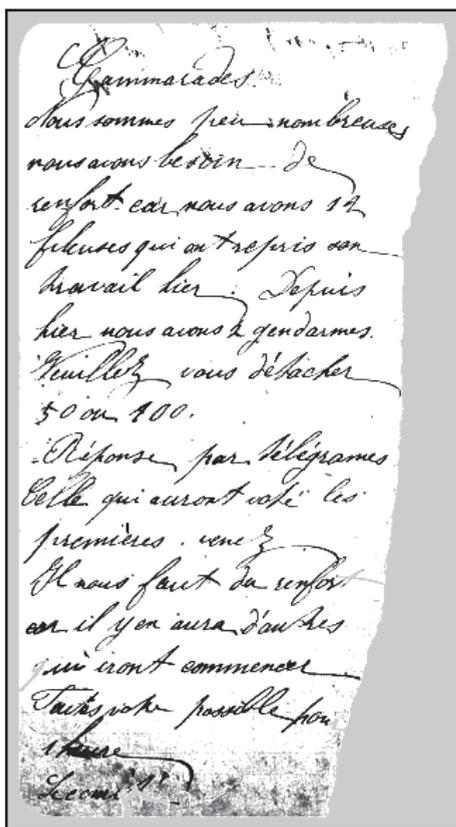
La grève s'étend

Devant l'intransigeance des patrons, les ouvrières perçoivent vite la nécessité de faire connaître et d'étendre leur mouvement.

Dès le 4 décembre, elles se rendent à Laroque-Aynier ; le 5, elles sont à Saint-Bauzille-de-Putois ; et le 7, à Saint-Laurent-le-Minier, suivies dans leurs déplacements par les forces de police.

Le 8, la grève est décidée à Anduze, dont les fileuses se rendent le jour même à la Madeleine et à Générargues et envoient bientôt des délégations à Lasalle, à Saint-Jean-du-Gard, à Mialet et à Alès. Ainsi se répand la grève de localité en localité, selon des modalités assez voisines, les grands centres manufacturiers servant d'éléments moteurs pour atteindre les établissements dispersés à leurs alentours.

En ce qui concerne les filatures les plus proches (dans un rayon de cinq à six kilomètres), les grévistes s'y rendent à pied et en masse. Les patrons préfèrent souvent, dans ce cas, fermer les ateliers plutôt que de risquer des incidents. Le travail peut cependant reprendre dès le lendemain, une fois la tranquillité revenue, ce qui oblige à renouveler la démarche.



Des grévistes d'une localité non identifiée demandent le renfort des fileuses de Ganges pour empêcher la reprise du travail.

Pour les lieux plus éloignés, une délégation de quatre ou cinq personnes part en voiture : il s'agit de voitures à cheval, l'automobile restant le signe distinctif des classes aisées, comme le marque un passage du *Chant des fileuses grévistes* qui dénonce les revenus mirobolants des filateurs :

« Qui leur paie des automobiles ?
Qui leur fait bâtir des châteaux ?
C'est nous les fileuses dociles,
Nous qu'on nomme le vil troupeau. »

Les différents comités de grève progressivement formés se consultent par télégramme, beaucoup de communes de la région étant désormais dotées de bureaux de poste et de télégraphes. Les statistiques de la grève établies par l'administration comptabilisent, au plus fort du mouvement, 15 communes concernées, 43 établissements touchés et 3 977 grévistes.

Le prix d'une automobile

Le 23 septembre 1908, les frères Alfred et Albert Rocher, filateurs à Saint-Hippolyte-du-Fort, traversent le village de Pouzilhac (à 15 km à l'est d'Uzès) quand leur automobile prend feu spontanément. Tout part en fumée, véhicule et accessoires. Dans la déclaration qu'ils font au juge de paix afin de faire marcher leur assurance, ils estiment la perte à 19 500 francs : environ quarante fois le salaire annuel d'une fileuse.



Alès, établissements Champeyrache : depuis le début du siècle, David Champeyrache était concessionnaire des marques De Dion-Bouton et Peugeot. Il avait ses propres ateliers de construction automobile, boulevard Gambetta.

L'organisation des fileuses en grève

Dès le 3 décembre au soir, les fileuses de Ganges ont commencé à s'organiser : un « comité de la grève », comprenant deux ouvrières déléguées par filature, a été constitué et une caisse de secours mise sur pied. À ces déléguées sont adjoints un certain nombre d'hommes, chargés de les conseiller, pratique ancienne lorsqu'il s'agit d'un mouvement social spécifiquement féminin. Ainsi, dans les négociations, on voit assez vite s'imposer à Ganges un comité réduit à neuf membres – cinq déléguées fileuses et quatre délégués hommes –, nombre imposé par le juge de paix pour engager les négociations avec les neuf patrons des filatures gangeoises. Le président du comité est le fabricant de bas Paul Auzillon, adjoint au maire et socialiste.

On retrouve ce principe dans tous les comités de grève qui vont se constituer dans la région, le groupe masculin du comité prenant des dénominations variées : comité d'action, comité de résistance... Ce mode de fonctionnement ne fait que refléter la condition féminine de l'époque : exclues du politique, les femmes ne sont ni éligibles ni électrices et, quand elles sont mariées – état considéré comme leur lot commun –, elles sont placées sous la tutelle de leur mari. Elles n'ont pas le droit de soutenir une action en justice ni de témoigner, sauf avec l'accord et l'assistance de ce dernier, et ne peuvent travailler sans son autorisation⁸. D'autre part, les fileuses cévenoles n'ont pas l'expérience de l'organisation syndicale, une pratique qui reste à l'époque très majoritairement masculine. Aussi compte-t-on parmi les hommes membres des comités de grève un certain nombre de militants syndicaux : à Anduze font partie du comité Auguste Bony, président du syndicat des ouvriers chapeliers, et Adrien Brès, qui en est le secrétaire ; à Alès, on trouve Eugène Chabrolin, du syndicat des mineurs de Rochebelle. La plupart des hommes des comités appartiennent aux formations politiques de gauche : Adrien Brès, par exemple, est membre de la SFIO, mais dans le même comité d'Anduze on trouve l'avocat Édouard Gaussorgues, radical-socialiste, conseiller général du Gard. Dans le comité de Saint-Hippolyte-du-Fort figure Paul Ménard, conseiller municipal socialiste et secrétaire du syndicat des cordonniers, époux d'une fileuse...

La couleur politique des municipalités va d'ailleurs jouer un rôle majeur dans la possibilité pour le mouvement de s'implanter et de durer. Les communes où la grève prend le plus d'ampleur sont clairement celles qui ont élu des municipalités « Bloc des gauches » (Ganges, Anduze) ou socialistes (Alès, Saint-Hippolyte-du-Fort). En sus de la participation de conseillers municipaux aux comités de grève, ces municipalités apportent de diverses manières leur soutien

8 C'est seulement par la loi du 13 juillet 1965 que la femme mariée se verra libre d'exercer une profession sans l'autorisation de son mari.

aux grévistes : médiation du maire dans les négociations, octroi de salles pour les réunions, versement de subventions municipales aux fileuses.

À l'inverse, on constate que les tentatives pour faire cesser le travail dans les filatures de Sumène, commune majoritairement royaliste, restent sans lendemain. Même situation à Saint-Ambroix, où la délégation d'Alès se heurte aux manœuvres d'obstruction du maire et doit s'adresser aux ouvrières de la commune depuis le perron de la mairie.

Outre l'extension de la grève, une préoccupation majeure des comités est de recueillir des fonds, en priorité pour aider les grévistes à surmonter le manque à gagner, en deuxième lieu pour couvrir les frais occasionnés par les actions engagées.

Le recueil de fonds occupe une partie importante de l'emploi du temps des grévistes : on fait des quêtes dans la ville, on écrit aux syndicats qui, partout en France, travaillent dans la même branche d'activité, on organise des soirées musicales ou théâtrales dont le bénéfice ira aux fileuses. Les organisations militantes de la région ont particulièrement à cœur de soutenir financièrement les ouvrières de leur commune : à Saint-Hippolyte-du-Fort, dès le 13 décembre, le Cercle socialiste, le groupe des Jeunesses socialistes et la Société de libre pensée prennent conjointement la décision de demander à chacun de leurs adhérents un versement journalier de cinq centimes pour alimenter la caisse de secours des fileuses.

À Ganges, les sommes recueillies pendant la grève se répartissent comme suit : 1 131,55 francs récoltés lors de quêtes dans la ville, 551,55 francs de souscriptions diverses, 500 francs de secours de la commune, 419,05 francs collectés lors de concerts.

Le congrès de Ganges du 13 décembre

Dès la deuxième semaine, le mouvement a pris suffisamment de puissance pour que les fileuses de Ganges envisagent d'organiser un congrès.

Leur comité de grève envoie le 11 décembre aux autres comités un télégramme pour les convier à ce rassemblement, qui se tiendra dans la salle de la mairie de Ganges le jeudi 13 décembre. Dans une réunion qui précède l'événement, le comité gangeois en souligne l'importance en faisant remarquer « que c'est la première fois qu'une manifestation de cette nature se produit parmi nos ouvrières fileuses ; que c'est la première fois qu'elles se trouveront assemblées pour défendre leurs intérêts corporatifs et faire acte de solidarité ouvrière ».

Le compte rendu du congrès relève la présence de 27 déléguées, qui représentent 2 780 fileuses en grève et 10 communes, dont Ganges (700 grévistes), Anduze (450), Alais (800), Saint-Hippolyte (350). Parmi les déléguées, il faut relever le nom d'Ernestine Agulhon, membre du comité de grève de Saint-Hippolyte, destinée à jouer par la suite un rôle majeur dans l'organisation des syndicats de fileuses de la région⁹.

Les déléguées des communes de Cros, de Tornac (filature de la Madeleine) et de Générargues représentent respectivement 60, 100 et 50 fileuses. Dans ces localités travaillent un nombre important de fileuses italiennes, mais il est difficile de mesurer leur implication dans le mouvement, car elles n'apparaissent jamais nommément dans les comptes rendus journalistiques des événements. Par exception, *Le Petit Provençal* du 4 janvier 1907 signalera une manifestation commune des ouvrières italiennes de la Madeleine et des fileuses anduziennes dans les rues d'Anduze.

Étrangement, Saint-Jean-du-Gard, où travaillent 800 fileuses, n'est pas représenté au congrès. Les Saint-Jeannaises se sont bien mises en grève le 10 décembre, mais, le 11, les filateurs de la commune leur ont suggéré de suspendre la grève jusqu'au 24 décembre, le temps que l'ensemble des patrons se consultent et fassent des propositions. Le 12, l'arrangement a été acté, appuyé par le comité masculin de la grève, composé du Cercle socialiste, du Cercle démocratique et du Cercle du commerce et de l'industrie, les trois formations républicaines de la ville, qui proposent aux fileuses de prendre en charge leurs intérêts durant cette période. Face aux difficultés de la négociation, ils abandonneront au bout de quelques jours. Toujours est-il que le jour du congrès, le 13, est précisément celui où les fileuses de Saint-Jean reprennent le travail.

Les fileuses d'Alès, qui s'appuient sur l'expérience des militants de la Bourse du travail – créée dans leur commune en 1901 –, proposent aux congressistes un cahier de revendications, adopté à l'unanimité. Il comporte les points suivants :

- 1) augmentation de 50 centimes par jour ;
- 2) suppression des amendes et retenues pour les épreuves ;
- 3) reconnaissance du syndicat ;
- 4) aucun renvoi pour fait de grève.

La revendication salariale des Gangeoises a donc été reprise, mais il s'agit maintenant de favoriser l'organisation des syndicats qui commencent à se mettre en place ici et là.

⁹ Sur Ernestine Agulhon, voir l'annexe 2, p. 68.

On décide également, « après une longue discussion », que les comités locaux garderont leur complète liberté d'action. Un comité permanent de la grève est institué à Alès pour centraliser les informations.

Autre point important concernant l'unité du mouvement : « Le Congrès engage en outre toutes les localités en grève à ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu la concession la plus élevée approuvée par la majorité des dites communes. » Nous verrons ce qu'il adviendra de cet engagement...

De leur côté, dans une réunion tenue le même jour à Alès, les patrons filateurs décident de n'accorder aucune augmentation.

Les négociations patinent

C'est donc dans un climat assez tendu que les négociations vont se poursuivre dans chaque localité. Outre le maire intervient le juge de paix, dont le rôle de conciliation dans les différends entre patrons et ouvriers a été défini par une loi de 1892. Sous-préfets, préfet et députés s'offrent également comme médiateurs dans le conflit. Le député de l'arrondissement du Vigan, Ulysse Pastre, et celui de l'arrondissement d'Alès, Marius Devèze, à l'époque tous deux encore adhérents de la SFIO, demandent à l'État une subvention de 100 000 francs en faveur des fileuses grévistes et souscrivent eux-mêmes à titre personnel¹⁰. À Anduze comme à Alès, le député Devèze s'entremet pour faciliter les négociations entre les ouvrières et leurs patrons.

Mais les filateurs tiennent bon et vont jusqu'à refuser la médiation du ministre du Travail, René Viviani. Il existe, au moins depuis les années 1870, un syndicat des filateurs des Cévennes, dont le siège est à Alès (voir encart). Au-delà de ce qui peut les opposer, ils sont unis dans leur refus de ce qu'ils considèrent comme une ingérence dans la gestion d'un bien privé et n'acceptent pas l'idée de devoir négocier avec des organismes qui représenteraient leurs ouvrières, que ce soient des comités de grève ou des syndicats (pourtant légaux depuis 1884). L'une de leurs tactiques consiste à devancer les grèves en prononçant le lock-out, c'est-à-dire en fermant les ateliers, ce qui leur permet de décider quand ils rouvriront leurs établissements et à quelles conditions pour les ouvrières, en éliminant éventuellement les militantes particulièrement actives. C'est ce que les patrons ont fait à Alès, et ils en tirent argument pour décréter qu'il n'y a pas à négocier, puisque les fileuses ne sont pas en grève.

10 Pour ce qu'il adviendra de la subvention de 100 000 francs, voir l'encart p. 46.

Le syndicat des filateurs des Cévennes

Le fondateur de ce syndicat est, semble-t-il, Frédéric Francezon, filateur à Alès, sous la présidence duquel se tient, en cette ville, le 9 octobre 1876, une assemblée de filateurs qui prend la résolution « de poursuivre activement l'organisation d'un syndicat de Filateurs et Mouliniers des Cévennes ». Le fils de Frédéric, Paul Francezon, prend ensuite la succession de son père à la présidence, vraisemblablement à la mort de ce dernier, en 1882.

Le syndicat, devenu par la suite Syndicat des filateurs des Cévennes, semble avoir eu une activité épisodique, liée aux impératifs du moment. Il se manifeste notamment lorsqu'il est question de réviser la loi de 1892 sur les primes à la filature de la soie, envoyant à Paris une délégation de cinq de ses membres pour défendre la prorogation du système des primes. Parmi ses principaux adhérents, on peut citer Léon Teissier du Cros, filateur à Valleraugue, Émile Carrière, à Ganges, René Boudon, à Saint-Jean-du-Gard, Albert Martin, à Saint-Hippolyte-du-Fort, Albert Laurent de l'Arbousset, à Saint-Christol-lez-Alès, et Émile Antoine, à Alès. En 1898, après le vote de la nouvelle loi, Paul Francezon et Albert Martin sont nommés membres de la commission de contrôle des primes. Émile Antoine, cousin de Paul Francezon, lui succédera comme président du syndicat en 1906.

Par ailleurs, les filateurs disposaient de multiples moyens et occasions de se rencontrer et de s'entretenir de leurs intérêts communs. Comme le souligne Joseph Fabre, délégué des fileuses de Saint-Hippolyte, dans une intervention de février 1907 :

« Quand une grève éclate, les patrons d'une même région, qui se connaissent et se visitent grâce à des moyens de locomotion qu'ils peuvent seuls posséder, s'organisent afin de combattre victorieusement l'action des syndicats et des fédérations. »

La tension monte et tout ne se passe pas dans le calme, même si aucun incident grave n'est signalé pendant toute la durée de la grève.

À Ganges, les ouvrières, exaspérées, se rendent devant les maisons des filateurs et les insultent. L'un d'entre eux, Émile Carrière, se plaint au maire que, le 18 décembre, une foule nombreuse de fileuses s'est rendue dans le chemin des Treilles, où se trouvent sa filature et sa maison, « heurtant violemment aux portes de [s]on domicile particulier, emportant même une des portes du jardin et proférant, à [s]on adresse, des menaces nettement perçues par ceux qui [l]'entouraient ». Il lui rappelle que, « aux termes de l'article 106 de la loi municipale, la commune est responsable des dommages résultant de crimes ou de délits commis par des rassemblements armés ou non armés ».

À Durfort, les ouvrières forcent une porte de la filature et envahissent les jardins ; pour les refouler, le fils du patron les menace d'un revolver. À certains endroits, on brise les fenêtres des filatures ou on fait sauter les courroies qui transmettent le mouvement aux tours. À Saint-Hippolyte, à Alès sont signalées des échauffourées entre fileuses grévistes et non grévistes. De façon générale, comme leur homologue Émile Carrière, les patrons se plaignent de l'inaction des maires face aux piquets de grève ou aux atteintes aux biens. Mais il est clair que, pour les municipalités favorables au mouvement, il n'est pas question de mettre en œuvre les forces de police ou de gendarmerie. Le maire d'Alès, Josué Louche, revendique même cette attitude, rappelant que lors de la dernière grève des mineurs de Rochebelle il avait également refusé d'envoyer la force armée contre les grévistes. Il se fait finalement retirer ses droits de police municipale par le sous-préfet, et c'est sous la protection de la police et des gendarmes qu'une poignée de fileuses va commencer à reprendre le travail.

Les défilés se font au son du tambour et au cri de « Vive la grève ! », formule qui ponctue, réunion après réunion, la décision de reconduire le mouvement. De nouveaux chants sont créés.

Le 16 décembre, à Saint-Hippolyte, dans une soirée donnée au profit des fileuses, est chantée *Vive la grève !*, sur l'air de *L'Insurgé*, chanson composée, tout comme *L'Internationale*, sur un poème d'Eugène Pottier :

« Levez-vous, ardentes fileuses,
Ne soyez donc plus malheureuses
Et réclamez à l'exploiteur
Le produit de tout votre ouvrage ;
Unissez-vous, prenez courage,
Il faut du pain au producteur ! »

L'Écho des Cévennes, à la demande de ses lecteurs, en publiera l'intégralité des paroles dans son numéro du 23 décembre. À Alès également, lors d'une manifestation le 3 janvier 1907, est chantée une *Chanson des fileuses*, créée spécialement pour l'occasion.

La fin de la grève

Ce sont les fileuses de Ganges, à l'origine du mouvement, qui vont être les premières à reprendre le chemin des ateliers. Le 17 décembre, les patrons ont une nouvelle fois décidé de ne pas se rendre à une réunion demandée par les grévistes. La suite est relatée dans *Le Petit Méridional* :

revendications, comme le paiement par quinzaine et la reconnaissance du syndicat. Ces nouvelles propositions sont ensuite soumises aux fileuses dans une réunion publique et, sous la pression du comité de grève, la décision de reprise du travail est actée.

La relation de cette réunion par *Le Petit Méridional* du lendemain peine à masquer le caractère qu'on devine houleux des débats : « Après la rude journée d'hier, après la réunion publique si mouvementée où le Comité, résolument et loyalement, exposa à tous la réalité de la situation et les conditions si péniblement obtenues, il fallait bien s'attendre à quelques critiques. »

Le 20 décembre, le travail reprend à Ganges, mais aussi dans les autres filatures de la vallée de l'Hérault. Dès lors, les fileuses des autres communes vont progressivement reprendre le chemin des ateliers à des conditions plus ou moins identiques, sans obtenir un salaire supérieur à un franc soixante.

À Saint-Hippolyte-du-Fort, un comité pour la reprise du travail est créé, derrière lequel les socialistes dénoncent les menées du cercle radical-socialiste de la ville. À la suite des manœuvres de ce comité, la majorité des fileuses reprend le travail le 28 décembre.

Ce sont les fileuses d'Anduze qui tiendront le plus longtemps : le 22 décembre, David Baumier-Dufoix, propriétaire d'une papeterie à Corbès, premier adjoint et membre du comité de grève, propose, à l'instar de ce qui s'est passé à Ganges, que les fileuses se prononcent, par un vote à bulletin secret, pour ou contre la reprise du travail sur la base d'un salaire journalier de un franc soixante. Cette proposition est rejetée unanimement par les autres membres du comité et par les fileuses grévistes, qui dénoncent les événements de Ganges comme une trahison. La reprise du travail n'aura lieu à Anduze que le 9 janvier, après un mois de grève. Les filatures d'Alès avaient rouvert la veille.

Plus que l'augmentation de salaire, dérisoire, le résultat le plus notable de la grève est la décision de former des syndicats, où des femmes vont pouvoir s'organiser pour défendre leurs intérêts.

Les coupes sombres

Une autre conséquence de la grève, moins réjouissante, est le prix que vont devoir payer les fileuses pour leur implication dans l'action revendicative. La riposte des patrons peut être immédiate, dès la réouverture des ateliers. À Saint-Hippolyte, une centaine d'ouvrières ne sont pas reprises aux filatures Rocher. Mais, dans la mesure où, dans la plupart des cas, l'accord entre ouvrières grévistes et patrons

s'est fait sur la base « Pas de renvoi pour fait de grève », les mesures de rétorsion seront juste différées : les patrons vont attendre un peu pour renvoyer, sous le moindre prétexte, les fileuses les plus remuantes, qui serviront d'exemple. À Durfort, dès le lendemain de la reprise, qui a eu lieu le 7 janvier, 17 ouvrières sont congédiées pour insuffisance de production.

Dans son numéro du 19 janvier 1907, *Le Combat social*, organe officiel des fédérations régionales de la SFIO, signale les mêmes procédés à Alès :

« Deux ou trois jours après la rentrée, sous prétexte que les épreuves n'étaient pas conformes au règlement, certains patrons en ont profité pour faire des coupes sombres parmi les ouvrières ; la première exécutée a été une déléguée gréviste, samedi dernier ; lundi, deux nouveaux renvois dans la même usine ; dans une deuxième, un renvoi ; dans une troisième, deux renvois ; et les ouvrières frappées prises parmi les délégués de la précédente grève. »

Les expressions « coupe claire » et « coupe sombre » appartiennent à l'origine au domaine de la gestion forestière : alors que le terme *coupe claire* désigne la suppression d'un grand nombre d'arbres afin de laisser passer la lumière, celui de *coupe sombre* renvoie à la pratique qui consiste à sélectionner quelques arbres à abattre, tout en préservant le sous-bois.

Dans un article du *Petit Provençal* du 29 novembre 1907, le secrétaire du syndicat des fileuses d'Alès, Émile Valat, précisera le sens de l'expression en milieu ouvrier :

« On sait dans la classe ouvrière ce que signifie ce mot terrible. Cela se produit le plus souvent après une grève où les ouvriers les plus intelligents qui ont cru devoir réclamer leurs droits sont signalés par les mouchards des Compagnies et quoique repris à la fin de la grève, à la mine ou à l'usine, ils sont renvoyés après un, deux, six mois, sans savoir pourquoi ou du moins pour un motif futile. Eh bien, les Compagnies minières ou métallurgistes ont fait école. Aujourd'hui, les gros filateurs ou leurs sous-ordres se livrent à ce joli métier envers les fileuses qui ne leur plaisent pas. »

Il souligne ensuite qu'ouvrières et ouvriers « n'ont pas même le droit des mal-fauteurs », puisque ces derniers, quand ils sont accusés, ont au moins le droit de se défendre. Sa conclusion est que « la loi sur les syndicats devrait donner des armes défensives pour que les ouvriers des deux sexes puissent se défendre contre celui qui les exploite ».

En l'état des choses, le seul moyen de résistance est la solidarité collective à l'égard des ouvrières sanctionnées. À Saint-Hippolyte, les fileuses renvoyées par les frères Rocher bénéficient tout d'abord des fonds versés par les uns ou les autres en faveur des grévistes (notamment les 1 000 francs alloués par la municipalité), puis seront réembauchées par le mercier Vialard, qui, le 11 février 1907, remet en fonctionnement l'ancienne filature Laget. Dans un article du *Petit Provençal* du 8 février, Ernestine Agulhon, devenue présidente du syndicat des fileuses de Saint-Hippolyte, l'annonce : « Lundi 11 du courant, toutes les fileuses seront occupées et le chômage forcé dû à la déloyauté patronale aura cessé. »

Et à L'Estréchure ?

Une question reste posée : que s'est-il passé à L'Estréchure pendant la grande grève des fileuses ?

Les habitants, en 1906, ont encore certainement en mémoire la grève qu'a connue la filature Sabadel-Maurel (à l'époque Maurel père et fils) en juillet 1878, lorsque 23 fileuses sur les 38 que comptait l'atelier avaient cessé le travail, demandant que leur journée, payée alors un franc vingt-cinq, passe à un franc trente-cinq. Elles avaient obtenu une augmentation de cinq centimes, sur les dix qu'elles réclamaient.

En décembre 1906, on est sans aucun doute très bien informé à L'Estréchure du déroulement des événements, racontés quotidiennement dans *Le Petit Méridional*, journal disponible chez l'épicier Gaston Cahours, qui en est le dépositaire. Des relations directes avec leurs connaissances à Saint-Jean-du-Gard, à Lasalle, à Anduze ou à Saint-Hippolyte fournissent probablement aux villageois des éléments d'information supplémentaires.

Cependant, les sources disponibles ne font nulle mention d'un mouvement de grève à L'Estréchure, à Saumane ou à Saint-André-de-Valborgne, ni de contacts pris entre les différents comités de grève et les fileuses de la vallée Borgne. Les délégations de grévistes n'ont pas été au-delà de Saint-Jean-du-Gard et de Lasalle.

Il est possible que l'arrêt brutal de la grève à Saint-Jean-du-Gard, commune à partir de laquelle pouvait, de la façon la plus évidente, se propager le mouvement dans la vallée, ait joué un rôle dans cette apparente absence de réaction aux événements, d'autant plus étonnante que la couleur politique des municipalités du canton était un facteur susceptible de favoriser l'entrée dans l'action. Toutefois, un article du *Petit Méridional* du 3 janvier 1907, donc rédigé dans le contexte de la grève, marque clairement des tensions entre le couple Sabadel-Maurel et les fileuses de leurs ateliers du Coustel et des Plantiers :

LES PLANTIERS. — Deux poids et deux mesures. — On nous écrit : « Certains filateurs occupent des ouvrières fileuses à L'Estréchure et aux Plantiers. Les fileuses qui travaillent à L'Estréchure touchent 1,50 et celles qui travaillent aux Plantiers 1 fr. 40 seulement. Ces dernières réclament le même paiement que leurs camarades. Mais on leur répond que si elles n'acceptent pas le prix de 1 fr. 40 la filature des Plantiers sera fermée. Et comme il n'y a pas d'autre industrie dans la commune, c'est la carte forcée et les ouvrières doivent se soumettre

» Bien mieux, la filature d'Estréchure prit peur et de ce fait tout travail fut arrêté là pendant quelques jours. On vint chercher alors quelques fileuses des Plantiers et on se contenta de leur donner le salaire des Plantiers, c'est-à-dire 1 fr. 40 au lieu de 1 fr. 50 que gagnaient leurs camarades de L'Estréchure ! Au lecteur de conclure ».

Que doit-on comprendre derrière la formulation, assez énigmatique : « [...] la filature d'Estréchure prit peur et de ce fait tout travail fut arrêté là pendant quelques jours » ? On peut émettre l'hypothèse que les patrons, redoutant l'extension de la grève à la filature du Coustel, ont préféré prononcer un lock-out mettant au chômage leurs fileuses de L'Estréchure et faire venir des Plantiers quelques fileuses plus dociles, en attendant que la situation s'éclaircisse...

CHAPITRE III : LES PREMIERS SYNDICATS DE FILEUSES ET LEUR ORGANISATION

On l'a vu, la grève de 1906, partie d'une revendication salariale, a vite débouché sur de plus vastes perspectives. Pour les ouvrières grévistes qui vivent dans des familles engagées sur le plan militant, que ce soit dans les syndicats d'autres secteurs ou dans les cercles socialistes qui se sont multipliés ici et là depuis une dizaine d'années, l'absence d'organisation du mouvement ne peut apparaître que comme une lacune importante. Au cœur même de la grève, la nécessité de créer leurs syndicats s'impose donc aux ouvrières de la soie comme une évidence. D'autre part, les maigres gains matériels obtenus à l'issue de la grève les incitent à poursuivre le combat.

La création des syndicats

Dès le mois de décembre sont créés les syndicats de Saint-Hippolyte-du-Fort, de Durfort, d'Alès et de Ganges. À l'image des comités de grève, ils sont formés

ALAIS - La Caserne du Pansera - Le Pont de Rochebelle - Le Mont de l'Ermitage



La Bourse du travail d'Alès, située dans l'immeuble à droite de la photographie, est installée dès sa création dans une filature désaffectée devenue caserne. À la fin de l'année 1908, elle déménage rue de l'abbaye, en centre-ville, et retrouvera après la Seconde Guerre mondiale son siège initial, qu'elle occupe toujours aujourd'hui.

La CGT en 1907

La Confédération générale du travail est créée en 1895 pour réunir les syndicats et fédérations de syndicats ouvriers existants. Elle prend son réel essor à partir de 1902 lorsqu'elle fusionne avec la Fédération des Bourses du travail : les différents syndicats sont désormais unis au niveau national, dans des fédérations d'industrie qui regroupent les travailleurs d'une même branche, et au niveau local, dans les Bourses du travail, singularité du mouvement ouvrier français, qui réunissent les travailleurs des diverses professions. En 1907, la CGT compte environ 250 000 membres, sur 900 000 syndiqués dans le pays. Minoritaire parmi les syndiqués, eux-mêmes minoritaires parmi les travailleurs, elle constitue cependant l'unique confédération de syndicats répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui lui donne un poids important. Les autres travailleurs organisés sont, eux, regroupés dans des syndicats isolés, chrétiens, mixtes (rassemblant patrons et ouvriers), ou « jaunes » (prônant la collaboration de classe). Bien que 36 % des travailleurs soient des travailleuses, la proportion de ces dernières dans l'ensemble des syndicats est inférieure à 10 %.

d'un bureau composé d'ouvrières, auxquelles sont systématiquement adjoints quelques hommes de la localité, syndicalistes le plus souvent, chargés de les accompagner et de les conseiller. À Alès, on y trouve notamment Eugène Jacquet, maçon de profession, qui est le secrétaire général de la Bourse du travail. Fondée en 1901, cette bourse est affiliée à la Confédération générale du travail, et administrée par des militants proches du courant guesdiste de la SFIO. Ceux-ci, qui déplorent régulièrement le faible niveau de syndicalisation des ouvriers alésiens, comptent se saisir de l'effervescence qui règne parmi les fileuses pour grossir les effectifs syndicaux, voire pour donner l'exemple aux corporations masculines. Soutiens actifs de la grève depuis son premier jour, ils s'emploient désormais à structurer l'organisation des fileuses.

Aussi est-ce dans la salle des fêtes de la Bourse du travail d'Alès qu'a lieu, le lundi 24 décembre, un congrès où sont invités tous les syndicats déjà créés ainsi que les comités locaux de grève – à raison de un délégué homme et d'autant de déléguées fileuses que souhaité par commune – et dont l'objectif est de mettre en place une organisation régionale. Sous la présidence d'Eugène Jacquet, des ouvrières venues de toute la région – *Le Petit Provençal* compte 800 fileuses et délégués dans l'assistance – écoutent les nombreux orateurs vanter les bienfaits du syndicat¹¹. Elles

11 On peut citer Alexandre Martel et Émile Chabrolin, d'Alès, anciens mineurs licenciés par leurs compagnies pour leur activité syndicale ; Léon Brunel, qui accompagnait les fileuses alésiennes à Ganges le 13 décembre puis à Saint-Ambroix pour y déclencher la grève ; Adolphe Foulquier, bonnetier à Ganges ; ou encore Daniel Dumas, conseiller municipal socialiste d'Anduze.

s'engagent ensuite à former des syndicats où il n'y en a pas encore, et chargent la Bourse du travail de faire le nécessaire pour les constituer en fédération.

Les fileuses de Saint-André-de-Majencoules déclarent ne pas pouvoir fonder de syndicat en raison d'un contrat passé avec leur patron en ce sens. Nous n'avons pas plus de détails à ce propos, mais force est de constater qu'en dépit de leur implication dans la grève les fileuses de cette commune resteront à l'écart du mouvement d'organisation syndicale naissant, tout comme leurs voisines de Notre-Dame-de-la-Rouvière, de Sumène ou du Vigan. La prédominance dans ces localités majoritairement catholiques des forces politiques réactionnaires a probablement constitué un frein à leur organisation. En revanche, de retour chez elles, les fileuses d'Anduze et de Valleraugue mettent le vœu du congrès à exécution en créant rapidement leurs syndicats¹².

Sitôt la grève terminée, et devant la vitalité des syndicats nouvellement formés (250 syndiquées à Alès, 240 à Saint-Hippolyte, 65 à Durfort, 340 à Anduze), les militants incitent les fileuses à adhérer à la fédération du textile de la CGT. À cet effet, le conseil d'administration de la Bourse du travail d'Alès contacte Victor Renard, le secrétaire de cette fédération. Ce militant chevronné, fidèle disciple de Jules Guesde, s'engage à venir rapidement dans les Cévennes. Mais, avant même sa venue, le syndicat de Saint-Hippolyte-du-Fort prend l'initiative d'organiser un grand congrès corporatif qui discuterait de cette question. L'appel stipule :

« Des événements récents, à l'occasion de la grève des ouvrières fileuses, nous ont montré que le défaut d'organisation était en partie la cause de notre faiblesse. Aussi nous avons pensé qu'il était urgent de former une association puissante par l'union et l'unité d'action. [...] Nous constatons autour de nous que toutes les corporations s'organisent pour défendre leurs intérêts et obtenir un peu plus de bien-être ; il ne faut pas que nous, l'élément féminin, qui avons en quelque sorte fécondé le germe de ces idées généreuses, restions indifférentes à ce mouvement émancipateur. »

Le congrès de Saint-Hippolyte-du-Fort : vers une union régionale

La date est fixée au dimanche 24 février 1907. Ce jour-là, la ville, dirigée depuis 1896 par une municipalité socialiste, est en fête : la gare, les bâtiments communaux et nombre de maisons particulières sont pavoisés pour l'occasion. Des

12 Les fileuses de Valleraugue sont ainsi les seules de la haute vallée de l'Hérault à rejoindre le mouvement. Cette commune majoritairement protestante est dirigée par un conseil municipal républicain, et un groupe socialiste y est implanté depuis une dizaine d'années.

fileuses provenant de 14 communes différentes se rendent en cortège jusqu'à l'école laïque de filles, accompagnées par la fanfare ouvrière et acclamées par la foule. Le congrès est ouvert aux élus et à toute la presse.

Répondant à la problématique posée dans l'appel, ce congrès a pour principal enjeu celui de l'organisation : comment s'unir le plus efficacement possible pour gagner davantage que les dix centimes récemment obtenus ? Joseph Fabre, instituteur à Saint-Hippolyte, vante les mérites de la Confédération générale du travail, dont il détaille la structuration en Bourses du travail et fédérations d'industrie. Les fileuses décident de créer une « union corporative régionale » pour regrouper les syndicats déjà créés et incitent une nouvelle fois leurs camarades à en créer où il n'y en a pas encore. Le siège de cette union est fixé à Alès, en raison de la présence de la Bourse du travail et du syndicat patronal des filateurs. Ainsi, cette union de syndicats pourrait rejoindre la CGT, via la Fédération nationale du textile. Mais l'unanimité ne semble pas acquise sur ce point : Joseph Fabre, Eugène Jacquet et le député Ulysse Pastre poussent les fileuses dans cette voie, tandis que le délégué de Ganges, Deshons, affirme que les fileuses de sa commune refusent l'adhésion. Sur une suggestion de Jean Greffeuille, de Saint-Jeanduardu-Gard, on décide de temporiser en se laissant trois mois de réflexion pour trancher, compte tenu de la tournée de propagande que Victor Renard viendra prochainement faire dans la région.

Après avoir écouté Ernestine Agulhon, présidente du syndicat de Saint-Hippolyte-du-Fort, l'assemblée réaffirme la revendication principale de la grève : les fileuses veulent la pièce ronde. Elles y ajoutent la journée de huit heures, revendication ouvrière phare de l'époque, ainsi que l'allocation d'une indemnité de un mois avant et un mois après l'accouchement, financée par l'argent des primes que touchent les filateurs. Il faut préciser que c'est bien du gouvernement que les fileuses entendent obtenir ce que leurs patrons leur ont refusé pendant la grève, avec en ligne de mire l'expiration prochaine, le 31 mai 1908, de la loi fixant les montants des primes allouées aux filateurs et aux sériciculteurs. Les ouvrières souhaitent imposer au législateur qu'il conditionne le versement des primes aux patrons à ces obligations minimales en faveur des ouvrières. Dans cette optique, la dernière question discutée au congrès s'avère importante.

Elle est formulée ainsi : « Y a-t-il intérêt à mener une action commune avec les sériciculteurs ? » Paul Ménard présente au congrès son rapport¹³. Il explique d'abord le système des primes que touchent les sériciculteurs pour faire face à la concurrence des cocons étrangers, et reconnaît qu'il serait dans leur inté-

13 Déjà présent aux côtés des fileuses pendant la grève, le secrétaire du syndicat des cordonniers et conseiller municipal socialiste sera officiellement désigné membre du comité-conseil du syndicat des fileuses de Saint-Hippolyte-du-Fort le 3 mars 1907, une semaine après le congrès, aux côtés de l'instituteur Joseph Fabre.

rêt d'exiger la création de droits de douane sur l'importation de ces cocons. Mais, dans la mesure où les usines françaises filent davantage de cocons que le pays n'en produit, cela risquerait de réduire l'activité des filatures et de porter préjudice aux fileuses ainsi menacées de chômage. Il estime néanmoins que l'union s'impose naturellement, car selon lui « la plupart des sériciculteurs sont de petits propriétaires ou fermiers qui appartiennent aussi à la grande classe du prolétariat ». Il est rejoint par Élie Cabanis, conseiller général socialiste du canton de Lasalle et lui-même sériciculteur, qui affirme que « les prolétaires de la terre sont aussi intéressants que les prolétaires de l'usine » et craint « que les syndicats nouvellement formés ne puissent prospérer en opposant les intérêts du père et de la fille, du frère et de la sœur ». Si les députés Pastre et Devèze plaident également en faveur de l'action commune, les syndicalistes alésiens Julien Codou et Eugène Jacquet, plus réservés, dénoncent « les gros propriétaires producteurs de cocons qui exploitent le prolétariat paysan ». On peut entrevoir dans ces débats que le même terme peut désigner des réalités et donc des intérêts bien différents : ceux d'une famille de cultivateurs mobilisée entièrement – et tout particulièrement les femmes – pour l'éducation d'une chambrée de vers à soie afin de s'assurer un revenu indispensable, ou ceux



Edit. Fulcrand, Bazar

984. St-HIPPOLYTE-du-FORT (Gard)
Promenade du Pradet

Le boulevard du Pradet, à Saint-Hippolyte-du-Fort. À droite, les écoles laïques, construites en 1886 à la suite du vote des lois Ferry. Elles accueillent de nombreuses réunions politiques dans leur préau, situé à l'arrière, dont le congrès du 24 février 1907.

d'un propriétaire terrien qui recourt au service d'ouvriers agricoles. Bien que la grande majorité de la production de cocons provienne de la première catégorie, il y a dans les Cévennes sériciculteur et sériciculteur... Pour l'heure, le congrès charge le bureau de l'union nouvellement créée de trouver un terrain d'entente avec les représentants des sériciculteurs.

La journée se termine avec une grande conférence publique sous le préau des écoles, puis par un « bal à grand orchestre », qui se poursuit jusque sous les platanes du boulevard du Pradet.

Victor Renard dans les Cévennes

Victor Renard est devenu secrétaire de la Fédération nationale ouvrière de l'industrie textile en 1903, après une longue expérience syndicale. Ouvrier tisseur, il a contribué en 1891 à la création de cette fédération, qui sera par la suite une des fédérations fondatrices de la CGT, et qui compte désormais plus de 20000 membres. Il est établi depuis 1891 dans le département du Nord – à Roubaix puis à Lille, deux des premières mairies socialistes de France –, véritable bastion des syndicats textiles et plus importante fédération socialiste de France (devant celle de la Seine). Dans le monde syndical, on le connaît surtout pour ses interventions au congrès d'Amiens d'octobre 1906. Il y défendit, sans succès, une motion opposée à celle qui deviendra la fameuse Charte d'Amiens, présentée par le courant syndicaliste révolutionnaire, qui consacre l'autonomie de la CGT vis-à-vis des partis politiques et notamment du parti socialiste. Victor Renard, porte-voix de la conception guesdiste de l'organisation, souhaitait au contraire l'établissement de liens étroits entre la SFIO (organe politique du prolétariat) et la CGT (son organe économique) en vue de la conquête du pouvoir, à l'image de ce qu'il observe alors en Allemagne, en Angleterre ou encore aux États-Unis.

C'est le dimanche 3 mars 1907, une semaine après le congrès des fileuses, qu'il arrive à Alès, accueilli par Eugène Jacquet. En sa compagnie, il se rend à Saint-Hippolyte-du-Fort pour commencer sa tournée de propagande auprès des ouvrières des filatures. C'est l'occasion pour lui de leur présenter sa vision de l'organisation syndicale, massive et disciplinée, alors dominante dans la fédération du textile, mais minoritaire au sein de la confédération. Dans un discours qu'il répète ensuite à Ganges, à Lasalle, à Saint-Jean-du-Gard, à Anduze, et à Alès, il enjoint aux ouvrières de se grouper dans les syndicats et dans la fédération du textile en comparant leurs salaires à ceux, supérieurs, des fileuses de laine et de coton du Nord, massivement syndiquées. Il affirme également que, si les ouvriers du textile en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis bénéficient de meilleures conditions que leurs camarades français, c'est grâce à leur « belle et bonne organisation ».

Son œuvre est couronnée de succès : après son passage se structurent les syndicats de Lasalle et de Saint-Jean-du-Gard (avec respectivement 150 et 400 membres d'après les journaux) ; et les syndicats, désormais au nombre de huit, décident de se grouper dans une union régionale, dont la réunion constitutive est rapidement fixée au 14 avril, à Alès.

Le Premier Mai de 1907 : une première chez les fileuses

Conséquence directe de cette réunion, une lettre de revendications signée par la présidente et la secrétaire de l'union est adressée aux patrons filateurs le 1^{er} mai 1907. Le ton reste cordial et les exigences des fileuses ne s'accompagnent d'aucune menace de mouvement social. Aux côtés de l'augmentation de salaire, de la diminution du temps de travail, et du paiement d'un mois de salaire pour la fileuse enceinte, de nouvelles demandes apparaissent, parmi lesquelles la fourniture par le patron des balais (les escoubettes) nécessaires au travail, la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, et la suppression totale des amendes infligées par les surveillants. Les grévistes d'Alès, d'Anduze, et de Durfort avaient



Sortie d'une filature à Anduze. Le militantisme ouvrier est très actif à Anduze. Le syndicat des fileuses, fondé en janvier 1907, entretient des liens étroits avec le syndicat des chapeliers, la chapellerie étant un autre secteur important de l'activité économique de la commune.

en réalité déjà obtenu satisfaction de ces demandes – en partie tout au moins – alors qu’elles étaient les dernières à retourner à l’usine au début de janvier ; il s’agit donc d’étendre ces gains à toutes les fileuses des Cévennes.

Au-delà du choix symbolique d’envoyer leur lettre un 1^{er} mai¹⁴, les fileuses mettent en pratique une tactique suggérée par Victor Renard lors de sa tournée, et probablement approuvée par les syndicalistes avertis qui composent les « comités-conseils » de leurs syndicats. L’orateur leur a en effet recommandé de demander l’augmentation de salaire immédiatement, afin que les patrons sachent à quel prix vendre leur soie pour la saison à venir. Tacticien, il cherche ainsi à couper l’herbe sous le pied aux filateurs, qui avaient argué lors de la grande grève de l’impossibilité d’augmenter les salaires étant donné que les prix de vente de la soie sont fixés à l’avance avec les fabricants.

À Anduze, le dépôt de ces revendications s’accompagne d’une journée de grève, dans toutes les filatures ainsi que dans les chapelleries, l’autre industrie importante de la commune. Des festivités ont lieu à Lasalle, pour la première fois de son histoire, et à Saint-Hippolyte-du-Fort, en présence d’Ulysse Pastre, tandis qu’une partie des fileuses sont également en grève. Dans cette dernière localité, une délégation d’ouvrières va déposer en main propre aux cinq filateurs le cahier de revendications.

L’union des syndicats, une mise en œuvre difficile

Le dimanche 11 août 1907, les syndicats de fileuses se réunissent à nouveau à Anduze. Entre-temps a eu lieu le congrès de Calvisson, qui a révélé des fractures au sein du camp socialiste, notamment à propos de l’affaire des « Quinze-Mille »¹⁵. À Anduze, les 22 délégués, hommes et femmes, représentent, d’après *L’Humanité*, 3 000 syndiquées¹⁶. Les débats sont dirigés par Jean Greffeuille, épicier à Saint-Jean-du-Gard, où il est également membre du cercle socialiste.

Signe que cette question n’est pas encore réglée, l’adhésion à la fédération du textile est encore à l’ordre du jour. Nous ignorons la teneur des débats sur ce point, mais il semblerait que les fileuses rencontrent des difficultés à constituer formellement

14 Le 1^{er} mai est devenu en France une journée de grève en 1890, à l’initiative des guesdistes. En perte de vitesse, il est relancé en 1906 par une importante campagne de la CGT en faveur de la journée de huit heures, mais les manifestations sont durement réprimées par le ministre de l’Intérieur, Georges Clemenceau. À l’instar de Victor Renard, socialistes et syndicalistes cherchent dès lors à l’instaurer comme un rendez-vous revendicatif incontournable de la classe ouvrière.

15 Sur le congrès de Calvisson, voir l’annexe 3, p. 71.

16 Ce chiffre semble largement surestimé, les syndicats de fileuses comptent plus probablement 1 500 à 2 000 adhérentes.

leur union régionale : si celle-ci a de toute évidence une existence pratique, sa déclaration officielle n'est toujours pas faite, et la question de l'adhésion à la fédération du textile paraît être un point de désaccord qui freine l'adoption définitive des statuts. Les syndiquées de Ganges semblent les plus réticentes à rejoindre la fédération, en témoignent les démarches qu'effectuera quelques mois plus tard le syndicat des bonnetiers de cette commune pour convaincre les fileuses d'y adhérer.

Les ouvrières s'étonnent que les filateurs aient choisi de garder le silence au sujet de leur cahier de revendications, et décident en conséquence de prendre des « mesures énergiques » lors du renouvellement, en mai 1908, de la loi sur les primes. La fédération du textile validera cette orientation quelques jours plus tard en décidant, lors de son congrès national à Saint-Dié, dans les Vosges, d'envoyer ses représentants dans différents ministères pour y porter les revendications des fileuses.

En clôture de la journée, Marius Lescalié, syndicaliste nîmois et membre du conseil fédéral de la Fédération socialiste du Gard, donne une conférence

Une source de tensions entre syndicats de fileuses : les secours aux ouvrières grévistes

Lorsque les 10 000 francs de secours aux grévistes, obtenus du ministère de l'Intérieur par le député Marius Devèze, arrivent enfin, dix mois après la grève, de nombreuses protestations s'élèvent quant à leur répartition.

À Alès, 2 608 francs ont été alloués à un nombre de fileuses approchant le millier, tandis qu'Anduze a reçu 2 822 francs pour moitié moins d'ouvrières. Cette situation paraît d'autant plus injuste aux Alésiennes qu'elles estiment avoir davantage souffert de la grève parce que, d'après le secrétaire de leur syndicat, « c'est dans [leur] ville qu'il fait le plus cher vivre, et où les loyers sont à un prix plus élevé ».

À Ganges, les fileuses ont été pour ainsi dire complètement oubliées. La commune, située dans l'Hérault, n'a pas été prise en compte lorsque les secours ont été votés... pour les fileuses du Gard ! Ne voyant rien venir, la secrétaire du syndicat gangeois écrit, en janvier 1908, au ministère du Travail, sans succès. Au mois de mars, le commissaire de police de Ganges alerte le préfet d'un risque de grève à ce sujet. En octobre 1908 enfin, la présidente du syndicat, Clotilde Aigoïn, interpelle le ministre du Commerce, Jean Cruppi, mais rien n'indique que les ouvrières aient fini par toucher quoi que ce soit.

À Saint-Hippolyte-du-Fort, les fileuses ont su, en revanche, mettre à profit cette somme pour renforcer leur organisation, en en versant la moitié, soit 646 francs, dans leur caisse de chômage.

intitulée « Le syndicalisme ». À l'issue de celle-ci, l'assemblée vote « un ordre du jour de protestation contre les emprisonnements de militants syndicalistes et les massacres de Narbonne et de Raon L'Étape », faisant référence à l'envoi de la troupe qui fit cinq victimes le 20 juin 1907, à Narbonne, lors de la révolte des vignerons du Midi, puis deux morts et plusieurs dizaines de blessés le 28 juillet, dans la répression d'une grève d'ouvrières et d'ouvriers d'une chaussonnerie des Vosges. Cette extrême fermeté dont fait preuve Georges Clemenceau vis-à-vis des revendications sociales lui fait progressivement perdre la popularité dont il jouissait initialement au sein de la classe ouvrière. Il est désormais surnommé « le briseur de grève » et devient la bête noire de la CGT, qui mène alors une vigoureuse campagne contre ce « gouvernement d'assassins ».

Pour consolider les syndicats de fileuses, Victor Renard revient à Saint-Hippolyte-du-Fort, à Valleraugue, à Saint-Jean-du-Gard, à Anduze et à Alès du 8 au 13 octobre 1907. À Alès, il exprime sa déception devant le faible nombre d'adhérentes au syndicat. C'est néanmoins dans cette ville que se retrouvent, le 27 du même mois, les délégués de l'union régionale, qui, après avoir constaté le nouveau silence des patrons à la suite d'un deuxième envoi de leurs revendications, mettent au point les « mesures énergiques » évoquées à Anduze : les fileuses organiseront au début de 1908, à Alès, un « congrès monstre » où seront invités tous les élus des communes et des départements concernés par l'industrie de la filature. Il s'agira notamment de convaincre un maximum de députés et de sénateurs (les revendications sont envoyées personnellement à 109 députés) de voter en faveur des revendications des ouvrières le jour du renouvellement de la loi sur les primes à la filature et à la sériciculture. Le vote des 74 députés socialistes semblant acquis, Renard lancera un appel aux députés radicaux, dans *L'Humanité* du 2 décembre 1907, à voter en faveur des fileuses.

L'énergie des syndicalistes s'oriente alors vers ce rendez-vous important que représente le prochain congrès. On prévoit que chacune des principales revendications y fera l'objet d'un rapport détaillé, défendu par un des syndicats de l'union, à raison d'une fileuse et d'un délégué homme par rapport.

En attendant, une nouvelle revendication apparaît ce 27 octobre 1907 qui mérite notre attention : la suppression des contremaîtres ou surveillants hommes. Le compte rendu publié dans *Le Petit Provençal* du 30 octobre 1907 conclut : « Les femmes veulent se gouverner elles-mêmes. » Cette demande est à mettre en rapport avec la multiplication des incidents entre les ouvrières et leur encadrement, qui semblent d'autant plus vifs depuis la grève de décembre 1906.

Deux grèves ont d'ailleurs éclaté depuis : la première à Valleraugue en mars 1907, la seconde à Anduze à la fin du mois d'août. À Valleraugue, les 150 ouvrières de l'usine Bertrand exigeaient le renvoi d'un surveillant qui se montrait

particulièrement injurieux et leur infligeait, pour des motifs futiles, des retenues sur salaire à répétition. Après une semaine de mouvement, les fileuses avaient dû reprendre le travail sans avoir obtenu satisfaction. À Anduze, les 154 ouvrières de l'usine Soubeyran avaient cessé le travail pour soutenir une collègue face à leur contremaître. Celui-ci, au motif que l'ouvrière, indisposée, avait demandé à toucher un bon de pharmacie, refusait de la laisser reprendre le travail, la privant ainsi de sa journée de salaire. Il s'agissait alors de défendre un acquis de la « grande grève » et de s'élever contre l'arbitraire de ce contremaître. L'issue du conflit aura néanmoins été le renvoi de l'ouvrière en question, après deux jours de grève.

La date du grand congrès est fixée au 1^{er} mars 1908, et les délégués se retrouvent une dernière fois à Saint-Jean-du-Gard le 2 février pour finaliser les rapports.

Deux jours avant le congrès, le 28 février, les statuts de l'« Union des syndicats des ouvrières fileuses en soie et similaires de France » sont enfin déposés officiellement par huit syndicats : Alès, Anduze, Durfort, Ganges, Lasalle, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-du-Gard, et Valleraugue, groupant plus de 1600 ouvrières. L'article 3 stipule que « [l]adite union est adhérente à la Confédération générale du travail par l'intermédiaire de la Fédération nationale du Textile de France », et le siège social est fixé à la Bourse du travail d'Alès. Sans surprise, Ernestine Agulhon est désignée présidente de l'union. Elle est assistée de deux secrétaires : Louise Bordarier, d'Alès, et Rachel Cabane, de Saint-Hippolyte-du-Fort, cette dernière occupant également le poste de trésorière.

ALAIS

Bal du Syndicat des fileuses. — Très animé, le premier bal de la saison d'hiver, inauguré dimanche soir, dans la grande salle de Pan-séra, par le Syndicat des fileuses.

Ceux qui ont assisté à cette soirée chorégraphique ont pu constater que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot, et c'est plaisir de voir les couples prendre leurs ébats dans cette magnifique salle de la Bourse du Travail. Ces bals sont le rendez-vous du tout-Alais travailleur. Toutes les corporations ouvrières s'y donnent rendez-vous. C'est d'ailleurs une bonne œuvre de solidarité qu'ils accomplissent, car c'est un moyen efficace de soutenir le Syndicat de l'intéressante corporation des fileuses d'Alais.

Le Petit Provençal du 15 octobre 1907 revient sur le bal donné le dimanche 13 à la Bourse du travail d'Alès. Organisées dès la grève de décembre 1906 pour soutenir financièrement le mouvement, ces soirées continueront d'exister les années suivantes.

Le congrès du 1^{er} mars 1908 : concentrer les efforts sur le terrain parlementaire

Initialement prévu à la Bourse du travail, le congrès se déroule finalement, pour faire face à l'affluence attendue, au Grand-Théâtre, mis à disposition par la municipalité socialiste. Tous les syndicats constitutifs de l'union sont présents. À leurs côtés se trouvent également des délégués de cinq syndicats de fileuses de l'Ardèche et de la Drôme. Leur présence résulte des efforts fournis depuis plusieurs mois par la fédération du textile pour élargir l'union des fileuses au-delà de la région cévenole, notamment par le tisseur Ch. Denis, de la Bourse du travail de Lyon et présent en tant que délégué de la fédération du textile. C'est lui, d'ailleurs, qui préside la première séance, devant un auditoire de 1 500 personnes, dont 500 fileuses.

Louise Bordarier et Émile Valat, secrétaires du syndicat d'Alès, défendent le minimum de salaire à deux francs, puis c'est au tour de Julie Larguier et d'Adrien Brès, d'Anduze, d'argumenter pour la journée de huit heures, ces deux principales revendications étant approuvées à l'unanimité. Le rapport suivant est



Construit en 1802 et devenu municipal en 1883, le théâtre des Cordeliers, à Alès, se situait à l'emplacement de l'actuel office du tourisme, près de la place de l'Hôtel-de-Ville. Il a été démoli, pour cause de vétusté, en 1969.

présenté par Berthe Arnaud, la secrétaire du syndicat de Saint-Hippolyte-du-Fort, qui défend l'institution d'une retenue de 10 % sur les primes allouées aux filateurs, qui serait employée à constituer une caisse de secours en faveur des ouvrières en cas de chômage ou de maladie. Elle insiste sur le fait que la loi de 1898, en poussant les patrons à faire évoluer leur outillage de deux à quatre bouts, a fait augmenter les bénéfices des entreprises et la cadence du travail des ouvrières, sans que ces dernières en retirent aucun avantage matériel. Ces 10 % de retenue seraient une compensation des contraintes imposées par les machines à six ou huit bouts, que les fileuses commencent à voir apparaître dans certains ateliers et dont l'installation risque de se généraliser avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Ce rapport, couvert d'applaudissements, est approuvé à l'unanimité par l'assemblée, qui ajoute, à l'initiative de Marius Lescalié – désormais secrétaire de la Bourse du travail de Nîmes –, le vœu que la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, obtenue dans certaines usines à la fin de la grève en janvier 1907, soit étendue à toutes les filatures.

La séance de l'après-midi, présidée par Ernestine Agulhon, laisse la parole à Jean Greffeuille, de Saint-Jean-du-Gard, qui donne lecture d'un rapport rédigé avec l'ouvrière Julie Volpelière. Constatant les lacunes de l'inspection du travail (créée en 1874), incapable de mettre un terme aux manquements patronaux, ils appuient la proposition d'établir des déléguées fileuses chargées de veiller à la bonne application des réglementations du travail. Celles-ci seraient élues par leurs camarades, à l'image du délégué mineur existant depuis 1890. Certaines allusions contenues dans ce rapport laissent penser que la création de cette charge de déléguée ouvrière est une réponse à la revendication, apparue quelques mois plus tôt, de suppression des commis et surveillants hommes. Si cette exigence est absente des débats du 1^{er} mars, Jean Greffeuille et Julie Volpelière affirment que les métiers où « les femmes sont à peu près les seules à pouvoir posséder les qualités requises » demandent l'introduction de dispositions spéciales, tel l'établissement d'un « contrôle sérieux et sévère » par les ouvrières elles-mêmes, et non par les inspecteurs du travail, qui « sont surtout des hommes, des théoriciens en matière de législation du travail et ne peuvent voir ce qu'en pratique les défauts des lois ouvrières permettent à tous ceux qui n'ont d'autre but que d'exercer une autorité tyrannique » :

« Il est quantité de manières de procéder qui sont de la part du patron des infractions aux lois ouvrières et d'une façon générale les chefs d'industrie usent et même abusent de la timidité de leur personnel ; chez vous, ouvrières fileuses, qui avez de treize à soixante ans, arrive souvent que cette timidité est de la part de vos patrons un champ d'exploitation très vaste et grâce à des manières doucereuses, ils arrivent à éviter les rigueurs des règlements auxquels ils devraient se soumettre s'il y avait en eux une véritable parcelle de solidarité. »

Enfin, le congrès vote ce dernier vœu : que la proportion de main-d'œuvre étrangère soit limitée à 10 % du personnel d'une filature. On compte en effet dans un certain nombre de communes des ouvrières espagnoles ou italiennes. Ce phénomène semble pour autant circonscrit à quelques industriels, en particulier Albert Martin, qui possède de nombreuses usines dans la région – mais aussi en Italie et en Espagne. Il embauche, d'après les congressistes, une centaine d'ouvrières immigrées à Saint-Hippolyte-du-Fort¹⁷. Si les syndicalistes cévenoles réclament ce quota, c'est probablement en conséquence d'un contexte économique défavorable pour la filature qui leur fait redouter le chômage, mais aussi pour contrer certains filateurs qui, face à l'organisation de leurs ouvrières, menacent de les remplacer par des étrangères. Ces dernières, liées à leur patron par un contrat de deux ans incluant leur trajet de retour, se trouvent dans de plus grandes difficultés pour adopter une posture revendicative.

Les députés socialistes Ulysse Pastre, Marius Devèze et François Fournier, ainsi que le sénateur de l'Hérault Louis Nègre, assurent les fileuses de leur concours, tout en les prévenant de la possibilité qu'une partie de leurs demandes soient rejetées lors des débats parlementaires.

La suite du sort des fileuses se jouera donc à l'Assemblée nationale. Mais on peut constater, à travers la presse régionale, qu'elles ne restent pas inactives dans l'attente de la décision des législateurs. Une réunion publique a lieu le 19 mars, à Anduze ; puis une conférence le 22, à Valleraugue, donnée par Ernestine Agulhon, Joseph Fabre et Claudius Laune, un autre membre du comité-conseil du syndicat de Saint-Hippolyte-du-Fort, pour resserrer les liens avec le syndicat de cette commune isolée. En outre, le compte rendu du congrès est tiré à 2 000 exemplaires et adressé à tous les députés et sénateurs. À Saint-Hippolyte-du-Fort, le syndicat appelle à chômer le 1^{er} mai en compagnie des tanneurs et des cordonniers, tandis qu'à Saint-Jean-du-Gard et à Valleraugue les fileuses se positionnent publiquement en faveur de l'entrée « d'éléments nouveaux », plus favorables aux ouvrières, dans les conseils municipaux lors des élections qui auront lieu au début de mai.

Le 27 mars, une proposition de loi est déposée par un groupe de députés socialistes et radicaux-socialistes, dont Ulysse Pastre et Marius Devèze. Ils demandent que la prime aux filateurs, attribuée jusqu'ici en fonction du nombre de bassines exploitées, soit désormais versée selon le nombre d'ouvrières en activité, et proportionnellement à leur salaire, qui ne pourrait être inférieur à deux francs. Ce système inclurait donc non seulement les ouvrières fileuses, mais aussi les

17 Le recensement de 1906 permet de confirmer que la compagnie d'Albert Martin fait venir des Italiennes : on trouve à la filature de la Madeleine, à Tornac, 24 Piémontaises sur 65 ouvrières, et à Cros 22 Italiennes logées parmi les 54 fileuses de l'usine.

ouvrières batteuses et rattacheuses, ce qui favoriserait selon ces députés le développement d'un outillage plus moderne et performant impliquant une division accrue des tâches.

Mais les ouvrières cévenoles ne sont pas les seules à chercher à influencer sur le processus législatif. Les différentes organisations patronales de la filature, du moulinage, du commerce de la soie, ou encore les syndicats agricoles qui regroupent les sériciculteurs, ont eux aussi fait part de projets défendant leurs intérêts respectifs. L'expiration de la loi approchant, le gouvernement dépose alors, pour ne pas compromettre la saison séricicole sur le point de commencer, et pour se laisser le temps d'étudier de façon approfondie les intérêts en présence, un projet de loi prorogeant d'un an, jusqu'en mai 1909, les dispositions existantes. Le ministre du Commerce, Jean Cruppi, promet de reprendre l'examen de cette loi à la rentrée, et la prorogation est validée par les députés le 22 mai, puis par les sénateurs le 29.

Deux mois plus tard, le 29 juillet, le syndicat des fileuses de Saint-Hippolyte-du-Fort publie dans *Le Petit Méridional* un communiqué se réjouissant de l'enquête prévue par la Commission des douanes, lors de laquelle les fileuses, pour la première fois, seront entendues. Le ton est donné :

« Que chaque ouvrière fileuse, syndiquée ou non, fasse entendre avec fermeté ses doléances au représentant du Gouvernement, qu'elle expose les exigences toujours croissantes de la vie, l'impossibilité d'élever confortablement sa famille avec un si bas salaire, qu'elle n'oublie aucun détail de sa condition familiale et de sa situation misérable. Qu'elle montre ces fillettes que les nécessités de la vie obligent à entrer dès l'âge de 13 ans à l'usine, où les guettent les germes de la tuberculose. Qu'elle énumère les malheureuses victimes qui, à la fleur de l'âge, ont succombé à la tâche des suites de cette terrible maladie. En un mot, qu'elle fasse au représentant enquêteur un tableau vivant et réel de sa situation à l'usine et dans la famille. »

Bientôt, une autre occasion de défendre leurs intérêts se présente aux fileuses : du 15 au 17 août aura lieu, à Troyes, le congrès national de la fédération du textile, à laquelle adhère désormais l'union régionale. Ernestine Agulhon, désignée une nouvelle fois par ses camarades, compte bien saisir l'occasion pour faire connaître le combat des fileuses à l'ensemble de cette organisation. Elle y représentera les syndicats de Saint-Hippolyte-du-Fort, de Lasalle, d'Anduze, de Valleraugue et de Saint-Jean-du-Gard, ceux de Durfort, de Ganges, et d'Alès ne lui ayant pas fourni de mandat.

CHAPITRE IV : LA QUESTION DU FÉMINISME

Il convient ici d'introduire un sujet qui n'a a priori jamais été étudié dans les différents travaux consacrés au mouvement des ouvrières de la soie : le rapport que ce mouvement a pu entretenir avec les courants féministes. Le fait que Marguerite Durand, une des figures féministes les plus en vue de l'époque, se soit intéressée aux fileuses cévenoles n'était pas ignoré, mais cette piste n'a pas fait l'objet d'investigations approfondies. Or, en cette décennie 1900, la question du féminisme est à l'ordre du jour et fait l'objet de discussions dans tous les milieux. En 1897, Maria Pognon, longtemps présidente de la Ligue française pour le droit des femmes, en donne cette définition :

« Féminisme est un mot créé tout récemment, vers 1892, pour indiquer l'action commune des individus des deux sexes revendiquant pour la femme des Droits égaux à ceux de l'homme¹⁸. »

À partir des années 1890, on voit en effet se multiplier conférences et publications sur la question du « féminisme », que ce soit pour le défendre, le combattre, ou redéfinir le sens du mot. Le phénomène est général et on en trouve l'écho dans la presse cévenole.

Ainsi, pour prendre des exemples limités au mois de janvier 1907, celui où s'achève la grève des fileuses, *L'Écho des Cévennes* fait état d'une conférence donnée à Sauve le 13 janvier par Claude Gignoux, directeur de l'imprimerie coopérative La Laborieuse, à Nîmes, dans laquelle il se fait l'avocat des revendications féministes, concluant son discours par un plaidoyer pour la « coéducation des sexes ». *Le Petit Méridional* du 10 janvier publie pour sa part un article de l'avocate Mercédès Gaillaud, « Féminisme et individualisme », où elle revendique « le droit et le devoir pour la femme de se développer intellectuellement, moralement et physiquement », tout en estimant qu'une telle aspiration serait plus correctement nommée « individualisme » que « féminisme ».

1907 : le congrès de Saint-Hippolyte ou l'affirmation du féminisme

Le mouvement des fileuses cévenoles ne pouvait rester à l'écart de tels débats. Et, en effet, la question tient une bonne place dans le congrès du 24 février 1907 à Saint-Hippolyte-du-Fort, que le député Ulysse Pastre désigne comme

18 *La Fronde*, premier numéro, jeudi 9 décembre 1897. La date de 1892 doit se comprendre non comme celle de l'apparition du mot, mais de sa popularisation, favorisée notamment par les échos, dans la presse, du congrès général des sociétés féministes, tenu à Paris en mai 1892.

le « premier congrès féministe de nos Cévennes ». Dans son discours inaugural, il n'hésite pas à déclarer que l'événement « marquera une étape nouvelle dans les annales du féminisme en action » et reprend les analyses du socialiste allemand August Bebel : « [...] nous savons, selon l'inoubliable expression de Bebel, que vous êtes deux fois prolétaires : à l'atelier, comme ouvrières ; dans la famille, comme épouses, mères, sœurs¹⁹ ». Ce point de vue est réaffirmé par Joseph Fabre, instituteur à Saint-Hippolyte, dans son rapport sur l'organisation d'une fédération corporative :

« Trop longtemps, la femme a été considérée comme un être faible, incapable de raisonner et de comprendre, plus encore de juger. Elle est encore de par la loi inapte à se diriger dans la vie. Et cela dans toutes les classes de la société, mais principalement dans la classe ouvrière et productrice. »

Quant à Ernestine Agulhon, chargée d'un rapport très technique, celui sur les primes accordées par l'État aux filatures, elle n'aborde qu'indirectement la question spécifique de la condition féminine, à propos de la diminution du temps de travail. Pour obtenir une réduction de sa durée hebdomadaire, les fileuses, suggère-t-elle, auraient intérêt à revendiquer la semaine anglaise, libérant l'après-midi du samedi : « Nous pourrions, pendant cette après-midi, laver notre linge, raccommoder nos vêtements et obtenir ainsi le repos hebdomadaire qu'en réalité nous n'avons pas. » On le voit, le partage des tâches ménagères n'est pas à l'ordre du jour dans les familles des fileuses... Toutefois, la revendication pour les femmes d'un véritable jour de repos est loin d'être accessoire, comme le prouvent les bravos qui accueillent cette déclaration.

De façon générale, le rédacteur du compte rendu du congrès a trouvé bon de souligner la complicité malicieuse qui unit Agulhon et ses auditrices concernant leur commune condition de femme. Ainsi, en préambule à son rapport : « [...] j'ai pensé que faisant partie de ce qu'on appelle "le sexe faible", vous auriez pour moi la plus grande indulgence (applaudissements et rires). » Ou, en réponse aux discours natalistes de l'État : « Ayez des enfants (rires prolongés) sains et robustes si le surmenage obligatoire déprime les santés les plus fortes ? Fournissez au Gouvernement des soldats bien portants, si ce même gouvernement est responsable du redoublement du surmenage ? (bravos.) »

Dans cette volonté de mettre en avant la thématique féministe, le député Ulysse Pastre semble jouer un rôle déterminant. Il fait partie du Groupe de la défense des droits de la femme à la Chambre, créé par le député centriste du Calvados,

19 August Bebel (1840-1913) développe cette idée dans *La Femme et le socialisme*, ouvrage paru en 1879, en Allemagne, et traduit en français en 1891.

Henry Chéron, en 1906²⁰, et prend sans doute sa tâche plus à cœur que la majorité de ses collègues. Composé de 200 membres, le groupe est en réalité peu efficace, car il ne se réunit jamais. Les avancées sur les droits des femmes restent laborieuses et sont souvent en trompe-l'œil. Ainsi en est-il de la loi qui sera adoptée le 13 juillet 1907, accordant aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire : le mari y conserve en effet la possibilité, sans réciprocité, de demander que son épouse soit déchu de ce droit pour divers motifs – dissipation, imprudence ou mauvaise gestion. La loi, de plus, laisse en dehors de son champ les femmes qui travaillent sans être salariées, les épouses d'agriculteur notamment. Le combat pour obtenir l'égalité des droits requiert donc une activité opiniâtre, à l'image de celle déployée par la militante féministe Marguerite Durand. C'est elle que Pastre va rencontrer le 4 mars 1907, une semaine après le congrès des fileuses, pour lui parler des ouvrières cévenoles²¹.

Marguerite Durand, l'Office du travail féminin et les fileuses en soie

Marguerite Durand, actrice à la Comédie-Française devenue par la suite journaliste, a décidé depuis une dizaine d'années de consacrer sa fortune et son énergie à la défense de la cause des femmes. Elle a fondé, en 1897, le journal *La Fronde*, qui choisit d'aborder la question du féminisme par le biais du travail, s'appuyant sur l'idée que la femme ne pourra s'émanciper qu'en devenant autonome sur le plan économique, c'est-à-dire en ayant un travail salarié. Application pratique de ce principe, la rédaction aussi bien que la fabrication et la gestion du quotidien sont confiées à une équipe exclusivement féminine.

Ce point de vue va à l'encontre de l'opinion commune : à l'époque, le travail féminin, notamment le travail en usine, n'est perçu que comme un pis-aller, imposé par des nécessités financières. Il est souvent aussi considéré, en particulier parmi les syndicats de la Confédération générale du travail, comme une concurrence à l'égard des travailleurs hommes. Des divergences de vues existent entre autres sur les lois dites de protection des femmes (interdiction du travail de nuit, durée de travail inférieure à celle des hommes, interdiction de certains postes jugés incompatibles avec la « fragilité » féminine, la fonction reproductrice ou la moralité...), dans lesquelles les journalistes de *La Fronde* ne voient qu'un moyen d'empêcher la femme d'accéder à certains métiers. Aux hommes qui objectent que l'emploi des femmes tire les salaires vers le bas, elles répondent : à cela, une seule solution, faire aboutir la revendication « À travail égal, salaire égal ».

20 Ou plutôt recréé. Un éphémère groupe parlementaire des droits des femmes avait existé entre 1894 et 1898.

21 Dans l'agenda de Marguerite Durand, à la date du 4 mars 1907 : « reçu Pastre député du Gard pour les fileuses d'Alais ».

La Fronde ayant disparu en 1905, Marguerite Durand poursuit le combat en essayant de mettre en place un Office du travail féminin au sein du nouveau ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (créé le 25 octobre 1906), organisme qui serait chargé de fournir la documentation, les enquêtes et les statistiques nécessaires à l'élaboration des lois qui concernent les travailleuses²².

Pour recueillir les premières données, elle a envoyé, le 31 décembre 1906, aux Bourses du travail et aux différents syndicats féminins ou mixtes dont elle a connaissance un questionnaire visant à préparer un « congrès du travail féminin » qui doit se tenir à Paris, dans une salle du Grand Orient de France, du 23 au 27 mars 1907. Ce courrier n'est pas parvenu aux fileuses cévenoles, dont les syndicats sont à ce moment en cours de formation, mais il fait très certainement l'objet de l'entretien du 4 mars entre Durand et Pastre. En effet, les

22 En fait, l'Office du travail féminin ne sera jamais pris en charge par l'État et fonctionnera, jusqu'en 1914, sur les fonds propres de Marguerite Durand.



Marguerite Durand (au centre) et la journaliste Séverine (à droite) à Rennes, en 1899, pour le procès Dreyfus : le journal La Fronde avait pris parti pour le capitaine, déporté à l'île du Diable (dessin de Paul Renouard).

deux Cévenoles Ernestine Agulhon et Marie Ménard figurent au nombre des congressistes, au titre de déléguées du syndicat des fileuses de Saint-Hippolyte-du-Fort. Tout comme Ernestine Agulhon, Marie Ménard, née Teulade, travaillait chez les frères Rocher au moment où la grève a éclaté ; elle est par ailleurs l'épouse de Paul Ménard, membre du comité-conseil du syndicat.

À l'ordre du jour du congrès figurent les sujets suivants : « les causes des bas salaires de la main-d'œuvre féminine et les moyens d'y remédier », « les lois de protection, leurs effets bons et mauvais », « évaluation du travail ménager » ou « les femmes fonctionnaires : pourquoi leurs traitements sont inférieurs à ceux des hommes de même profession ». Parmi les vœux émis à l'issue des débats, on peut noter ces deux revendications, où s'affirme la volonté d'une égalité de traitement absolue entre les femmes et les hommes :

« Que les lois d'exception qui régissent le travail des femmes soient abrogées et remplacées par l'application, à toute la population ouvrière, sans distinction de sexe, d'un régime égal de protection. »

« Que triomphe ce principe de stricte équité : À travail égal, salaire égal. »

Le discours de clôture est prononcé par une jeune femme de 29 ans, Nelly Roussel, qui écrit des pièces à sujet féministe.

Nelly Roussel à Saint-Hippolyte : féminisme et libre pensée

Un mois et demi plus tard, le 8 mai 1907, Nelly Roussel se rend à Saint-Hippolyte-du-Fort, où, dans un premier temps, elle rencontre les organisations de la ville : le syndicat des fileuses puis le groupe de la libre pensée, dans son local habituel, au premier étage du café du Boulevard. Roussel est elle-même libre penseuse, et cet engagement est une conséquence directe de ses convictions féministes, comme elle l'a révélé dans une allocution publique : « [...] le jour où j'ai vu clairement ce qu'il y a dans les dogmes chrétiens, derrière le voile séduisant et trompeur des légendes et des symboles, d'ignoblement outrageant pour la femme, j'ai rejeté loin de moi des doctrines que ma fierté ne pouvait accepter ! Je suis allée à la Libre-Pensée comme à la grande Libératrice²³ ! »

Le lendemain, jeudi 9 mai, elle donne dans le préau des écoles, sous la présidence du député Ulysse Pastre, une conférence intitulée « Le féminisme ou l'éternelle sacrifiée ». D'après le compte rendu du *Petit Provençal*, l'oratrice y dépeint la

23 Discours prononcé par Nelly Roussel au congrès national de la libre pensée à Paris, en décembre 1903, et reproduit par le journal *La Fronde*.

situation douloureuse faite aux femmes, démontre la nécessité de l'égalité des salaires pour qu'elles ne soient pas contraintes de se vendre aux hommes et conclut par une réflexion plus large sur l'égalité des sexes. Elle interprète ensuite, seule, une petite pièce de sa composition, *Par la Révolte*, dont les protagonistes sont quatre personnages symboliques : Ève, figure de la femme opprimée, demande successivement à l'Église et à la Société de la délivrer de ses chaînes, mais c'est la Révolte qui vient finalement à son secours, ce qui la conduit à s'écrier :

« Perfide Religion, Société infâme, barrière monstrueuse des préjugés et des sottises, votre esclave est une révoltée ! »

Le Petit Méridional dénombre une assistance de 1 200 personnes environ (la jauge de la salle) et déclare avec enthousiasme : « Nul doute que si la cause du féminisme compte beaucoup d'apôtres du genre de Mme Roussel, l'idée ne fasse son chemin. »

Le soir, l'événement est clos par un banquet de cinquante couverts, auquel participent, fait notable, une majorité de femmes. Lors du congrès des fileuses de février, seuls les hommes s'étaient retrouvés autour de la table. Le correspondant du *Petit Provençal* le souligne : « Ce banquet constitue, pour notre ville, où certains préjugés sont encore enracinés, une véritable révolution. »



Nelly Roussel (à droite) et les comédiennes de sa pièce symbolique, Par la Révolte : « Ô femme ! Ce n'est point sur les genoux que l'on marche vers la justice ! »

L’empreinte du passage de Nelly Roussel continue visiblement de se faire sentir lors du congrès départemental annuel des Jeunesses laïques du Gard, qui a lieu dans la ville le 28 août 1907. Dans la salle des délibérations du conseil municipal et sous la présidence du maire socialiste, Léopold Martin, on doit débattre, à côté des questions d’organisation, de l’attitude à adopter à l’égard des syndicats et des droits des femmes. Ernestine Agulhon figure à la tribune, pour la séance du matin comme pour celle de l’après-midi, et l’on peut supposer qu’elle a joué un rôle prépondérant dans l’organisation de la manifestation.

Le mouvement des Jeunesses laïques, organisation de formation récente, se distingue par la revendication dans ses rangs de la mixité, ce qui relève de la profession de foi militante dans une société où la séparation des sexes est encore très largement la règle²⁴. Le congrès des Jeunesses laïques à Saint-Hippolyte-du-Fort s’inscrit pleinement dans cette orientation en adoptant à l’unanimité la résolution suivante :

« Considérant que si la femme est plus faible au point de vue physique, elle est égale aux points de vue intellectuel, économique, politique, moral et sentimental, le congrès estime qu’il y a lieu de proclamer l’égalité des deux sexes à ce quintuple point de vue ; la femme étant la compagne naturelle de l’homme comme ce dernier est son compagnon naturel, la femme faisant partie de l’humanité au même titre que l’homme, ses droits doivent égaler les nôtres ; les sexes ont les mêmes devoirs réciproques ; ils doivent être réciproquement animés du même caractère de solidarité, d’affection et de protection et également doivent être les adversaires déclarés des préjugés ancestraux qui écrasent la société actuelle. »

Dans cette proclamation s’affirme le rejet du cadre juridique qui pèse alors sur les femmes, qu’il s’agisse du Code civil, stipulant dans son article 213 : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari²⁵ », ou des droits, politiques et civils, qui leur sont refusés. On notera cependant la formulation : « ses droits doivent égaler *les nôtres* », qui marque la prépondérance (par le nombre ou par l’autorité) des voix masculines parmi les congressistes²⁶. L’assemblée tient également à dénoncer l’inégalité de traitement des fonctionnaires hommes et femmes en ajoutant ce paragraphe : « Le congrès demande à l’État-patron, expression de la volonté de la démocratie, de s’inspirer de ces

24 Sur les Jeunesses laïques, voir dans la brochure n° 1 l’annexe 2, p. 62 ; et, sur la séparation des sexes, le chapitre sur la société de libre pensée de L’Estréchure dans la même brochure, p. 31.

25 Cet article ne sera supprimé qu’en 1938.

26 Le matin, hormis Ernestine Agulhon, le bureau est composé uniquement d’hommes ; l’après-midi y figure aussi Lucie Teissier, membre des Jeunesses laïques de Lasalle. On ne dispose pas d’informations sur la composition de l’assistance.

sentiments à l'égard de ses fonctionnaires dans un but d'exemple. » Le congrès engage par ailleurs les membres des Jeunesses laïques à entrer dans les syndicats et les coopératives.

1908 : le congrès d'Alès et le retour en force de la « faible femme »

Ces différents événements révèlent l'investissement particulier des militantes et militants de Saint-Hippolyte-du-Fort sur la question du féminisme. Des liens se sont noués entre Marguerite Durand et Ernestine Agulhon, comme en témoigne une lettre que cette dernière adresse, le 1^{er} novembre 1907, à la présidente de l'Office du travail féminin. Elle l'y entretient du congrès qui doit se tenir à Alès en 1908 – où elle souhaite sa présence – et des revendications qui seront celles des fileuses dans le cadre de la discussion sur le renouvellement des primes à la filature : « Votre concours nous sera précieux, dit-elle, car la lutte sera âpre et terrible. » Elle lui demande en particulier si elle peut avoir des informations sur les intentions du ministère du Travail et du ministère du Commerce et de l'Industrie, et la sollicite pour obtenir de ses collaboratrices des articles défendant le point de vue des fileuses dans la presse parisienne. Elle termine sa lettre en l'assurant de son « affectueuse amitié ». De son côté, comme l'attestent ses agendas pour les années 1907 et 1908, Marguerite Durand déploie une activité inlassable en faveur des ouvrières cévenoles : elle intervient régulièrement à leur sujet auprès du ministre du Commerce et de l'Industrie et leur verse même une somme de 500 francs, obtenue lors d'une entrevue avec le président du conseil, Georges Clemenceau.

Au congrès des fileuses d'Alès, le 1^{er} mars 1908, l'Office du travail féminin est finalement représenté par Jeanne de Maguerie, sa secrétaire générale. Ce congrès, organisé par le syndicat d'Alès, apparaît, sur la question du féminisme, d'une tonalité très différente de celle du congrès de Saint-Hippolyte-du-Fort. Les seuls développements sur la spécificité de la condition féminine se trouvent dans le rapport sur la journée de huit heures, présenté par Julie Larguier, déléguée du syndicat d'Anduze. Elle y expose une vision conservatrice du rôle de la femme, vu essentiellement sous l'angle de sa fonction reproductrice :

« La femme n'a pas, sauf quelques exceptions, la constitution robuste de l'homme ; sa capacité de résistance à la maladie est plus faible ; elle est sans conteste plus délicate et a plus d'aptitude que lui à souffrir. Elle a droit par cela même à quelques égards particuliers [...] On l'a dit : les maisons s'élèvent ou se détruisent par les femmes. Leur place est surtout au foyer, à la maison où leurs vertus de ménagère sauront bien souvent créer un milieu agréable et doux qui retiendra le mari que guette le cabaret. Le jour viendra peut-être où l'on comprendra

que tout travail industriel de la femme est une dérogation aux lois de la nature et un détournement de ses véritables devoirs. »

Point de vue repris dans le discours d'Adrien Brès, délégué du même syndicat, toujours sur cette question des huit heures :

« Le gouvernement a déjà fait bénéficier de cette mesure les ouvriers des arsenaux. Pourquoi, puisqu'il subventionne les filateurs de soie, ne pourrait-il obtenir de ceux-ci l'application de la journée de huit heures pour en faire bénéficier des êtres faibles, destinés par leur sexe à la plus haute et plus délicate fonction humaine : la reproduction de la race ? »

Ces affirmations ne sont contredites que de façon allusive par quelques orateurs. Ainsi, la jeune Berthe Arnaud (tout juste 20 ans), secrétaire du syndicat de Saint-Hippolyte-du-Fort, se refusant à adopter l'argumentaire des délégués d'Anduze pour justifier les revendications des fileuses, déclare dans son rapport sur les caisses de secours et de chômage :

« La loi sur les primes de 1898 a fortement augmenté le travail de la fileuse. Sans vouloir invoquer la faiblesse féminine, il est juste qu'à un surcroît de travail imposé par la loi répondent comme rémunération des avantages matériels accordés par la même loi. »

De son côté, Jean Greffeuille, délégué de Saint-Jean-du-Gard, se permet juste de glisser dans son discours la formule : « le sexe dénommé souvent à tort faible ». Le compte rendu du congrès ne mentionne par ailleurs aucune allusion aux thèses féministes de la bouche d'Ernestine Agulhon, qui prononce pourtant, en tant que présidente de l'union régionale, les discours introductifs et de clôture de l'événement. L'affirmation féministe, qui ne fait visiblement pas l'unanimité, semble avoir été prudemment mise de côté. Que s'est-il passé depuis un an qui permette de comprendre cette évolution ?

Le congrès international de Stuttgart et la théorie du féminisme bourgeois

La lecture du journal militant régional *Le Combat social* fournit des éléments de réponse à cette question. Cet hebdomadaire des fédérations et groupes SFIO du sud-est de la France (qui a son siège social à Nîmes) publie, le 5 octobre 1907, un article de la militante socialiste du Nord, Marguerite Dupuis, intitulé « À propos du féminisme », qui débute ainsi :

« Le Congrès socialiste de Stuttgart vient de déclarer que la place des femmes socialistes n'est pas aux côtés des féministes bourgeoises. Cette décision comblera d'aise beaucoup de nos compagnes qui trouvaient étrange l'attitude de certaines féministes. »

Un congrès socialiste international s'est en effet tenu à Stuttgart, en Allemagne, du 16 au 24 août 1907. Septième du nom, il a inscrit à son ordre du jour la question du vote des femmes et inclut pour la première fois une « conférence internationale des femmes socialistes ». Le principal rapport préparatoire à cette conférence, élaboré par les militantes social-démocrates allemandes, déclare que le combat pour l'émancipation des femmes doit être subordonné à la lutte de classe, et condamne sans appel le mouvement féministe, qualifié de « bourgeois » :

« Tandis que le mouvement des femmes socialistes est intimement lié au mouvement socialiste général – lié à celui-ci par la communauté du but et des moyens de lutte – il est, d'autre part, nettement et par principe, séparé du mouvement féministe. Ce dernier est un mouvement tout bourgeois, qui n'aspire qu'à des réformes sociales dans l'intérêt des femmes, mais qui se garde bien de porter atteinte à l'exploitation économique et politique exercée par les classes dominantes. »

La résolution qui, à l'issue des débats, est finalement votée par le congrès insiste sur la nécessité pour les partis socialistes de tous les pays de lutter énergiquement en faveur du suffrage des femmes, mais elle précise que, « dans cette lutte pour l'égalité complète en matière de droit électoral, les femmes socialistes ne doivent pas s'allier aux féministes de la bourgeoisie qui réclament le droit de suffrage, mais elles mènent la bataille côte à côte avec les partis socialistes ». Cette théorie du « féminisme bourgeois » ne relève pas de l'analyse sociologique, elle a des visées d'ordre politique : il s'agit pour les partis socialistes de ne pas se laisser déborder par des groupes extérieurs ayant leurs objectifs propres. L'article de Marguerite Dupuis dans l'organe de la SFIO révèle cette crainte d'une récupération du militantisme socialiste par d'autres formations :

« [...] des citoyennes, membres du Parti, vont hors de ce Parti porter leur concours, et ce qui est pis se grouper et lutter avec les ennemies de la classe ouvrière, les femmes de la classe exploiteuse. [...] Chez nous, quelques-unes cherchent non pas à éduquer les camarades des deux sexes, mais simplement des adhérentes pour leurs groupes, manifestations féministes, quand ce n'est pas adeptes aux groupes de la franc-maçonnerie mixte. »

La personne principalement visée ici est Madeleine Pelletier, membre d'une section parisienne de la SFIO, présidente de l'association féministe La Solidarité

des femmes et vénérable de la loge mixte Stuart-Mill, qu'elle a fondée en 1906. Au dernier congrès national de la SFIO, en août 1907, à Nancy, elle a prononcé un long plaidoyer en faveur des droits des femmes, dénonçant l'infériorisation qui est leur lot, particulièrement en milieu ouvrier.

Plus profondément, les conclusions du congrès de Stuttgart apportent sans doute à celles et à ceux qui, dans les rangs socialistes, restent attachés à une image traditionnelle de la femme la satisfaction d'avoir désormais une argumentation toute trouvée pour dénoncer les thèses féministes. L'indignation que ces thèses provoquent chez Marguerite Dupuis en témoigne :

« Sous le couvert du socialisme, il en est même qui vont dans les réunions publiques soutenir bien sagement qu'il est naturel que l'homme, dès maintenant, balaie la maison et raccommode les chaussettes. Naturellement celles-là font hausser les épaules et empêchent la véritable éducation de la femme. »

Sur la question du droit de vote, la militante reprend le raisonnement de nombreux socialistes français : d'accord sur le principe, mais il est urgent d'attendre, car les femmes ne sont pas encore suffisamment formées politiquement et risqueraient d'apporter des voix au camp adverse. Sa conclusion est dans la droite ligne de la thèse qui a triomphé à Stuttgart :

« La place des femmes socialistes n'est pas dans les rangs du féminisme, mais au sein du Parti socialiste où, de concert avec les hommes, tout en réclamant le bulletin de vote, elles travailleront plus sûrement à l'anéantissement de la société actuelle et au triomphe du collectivisme qui les émancipera définitivement et complètement. »

Diffusée par la presse socialiste de tous les pays, cette thèse est de nature à influencer profondément sur les discours publics des militantes et militants. C'est probablement la raison pour laquelle, en mars 1908, à Alès, aucun congressiste ne se risque à prononcer le mot *féminisme*.



Les efforts de l'union régionale vont se concentrer désormais sur l'organisation syndicale et l'aboutissement des revendications en matière de salaire et de conditions de travail, telles qu'elles ont été définies lors des différents congrès. Dans cette perspective, deux échéances figurent à l'agenda de l'organisation : le congrès national de la fédération du textile, en août 1908, et le vote de la nouvelle loi sur les primes, reporté au printemps 1909. Les fileuses cévenoles obtiendront-elles gain de cause ? Comment les ouvrières de L'Estréchure rejoindront-elles le mouvement ?

CHANT DES FILEUSES GRÉVISTES



Hardi ! les Ouvrières Filouses
Contre les loups privilégiés !
Soutenus par la bonne Gueuse
Il va falloir les défier
Continuons toujours la grève,
Marchons bien la main dans la main
Que notre demande soit brève
Aux ennemis du genre humain.

REFRAIN

Vingt centimes par heure
N'est pas exorbitant
Qui donc paie les Filouses ? } *bis*
C'est le Gouvernement !

Ils ne rêvent que dividendes
Et se moquent totalement
De ceux qui toujours dans la fange
Vivent misérablement
Qui leur paie les automobiles ?
Qui leur fait bâtir des châteaux ?
C'est nous les fileuses dociles
Nous qu'on nomme le vil troupeau

Qui nous voulons la pièce ronde
Crient les Gangeoises avec fierté
Car plus la misère est profonde
Plus on cherche à nous affamer
Plus de paroles injurieuses
Sachons nous faire respecter
Nous sommes des braves fileuses.
Les patrons des mal embouchés.

LÉOPOLD BRESSON

Annexe 1 : Les chants de la grève

On peut dénombrer au moins trois chants composés à l'occasion de la grève des fileuses cévenoles de 1906.

Le premier, intitulé *Chant des fileuses grévistes*, est entonné pour la première fois dans les rues de Ganges dans l'après-midi du 5 décembre, le surlendemain du commencement de la grève. Il se répand ensuite au gré des déplacements des fileuses dans les communes voisines, mais sa diffusion est également facilitée par l'impression du texte en 2 000 exemplaires, réalisée par un imprimeur de Ganges entre le 10 et le 12 décembre.

Le début du troisième couplet :

« Oui nous voulons la pièce ronde
Crient les Gangeoises avec fierté »

fut remplacé, hors du contexte gangeois, par :

« Oui nous voulons la pièce ronde
Nous la voulons et nous l'aurons »

Les paroles sont signées de Léopold Bresson, probablement un pseudonyme, car ce nom n'apparaît nulle part ailleurs, ni dans les différentes relations journalistiques des événements ni dans les archives du comité de la grève, conservées par la commune. Or, les circonstances de la création de ce chant, tout comme son contenu, suggèrent une très grande proximité de son auteur avec les personnes les mieux informées et les plus impliquées dans l'action. Il pourrait s'agir d'un membre du comité de grève de Ganges, peut-être Paul Auzillon, son président.

Les paroles se chantent sur l'air de *L'Internationale*, composé en 1888 par Pierre Degenyter pour mettre en musique un poème qu'Eugène Pottier écrivit en juin 1871, en pleine répression de la Commune de Paris.



Le deuxième chant a pour titre *Vive la grève !*. Il reprend l'air de *L'Insurgé*, chanson qui rend également hommage à la Commune, sur un texte de Pottier.

Il est interprété pour la première fois le dimanche 16 décembre, à Saint-Hippolyte-du-Fort, sous le préau de l'école laïque de filles, lors d'une soirée organisée en faveur de la caisse de grève des fileuses. L'initiative en revient aux militants et militantes de L'Humanité, groupe de la Jeunesse socialiste de la commune, créé en juin 1904, qui présente l'événement comme « une grande soirée artistique et littéraire qui comprendra : chants, monologues, romances et chansonnettes comiques ». On appréciait particulièrement, à l'époque, ces

spectacles où se produisaient des amateurs locaux et qui mêlaient chanson et comédie. Le groupe L'Humanité avait prévu une pièce de circonstance, *Le Bon et le Mauvais Patron*, et l'hymne à la grève devait clôturer la soirée. L'événement bénéficia du soutien de deux professionnels, M. et Mme Chemin, qui venaient d'installer un Guignol lyonnais boulevard du Temple (Mme Chemin faisant l'accompagnement au piano). La soirée permit de collecter plus de 300 francs pour les fileuses grévistes, dont certaines appartenaient au groupe (Berthe Arnaud, Marthe Campredon, Madeleine Coq).

Il est fort probable que le texte de *Vive la grève !* a été composé par un ou plusieurs membres de la Jeunesse socialiste de Saint-Hippolyte, qui avait interprété pour la première fois *L'Insurgé* (avec les paroles originales) lors d'une autre « soirée de famille », le 11 novembre 1906.



On ne connaît pas les paroles du troisième chant, intitulé *Chanson des fileuses*. On sait seulement qu'il fut créé par le jeune instituteur alésien Fernand Valat pour une manifestation des ouvrières grévistes à Alès, le 3 janvier 1907.

Âgé de 20 ans, l'enseignant était alors en poste au Martinet, en plein pays minier, et venait de faire éditer *La Sainte-Barbe*, une « marche des ouvriers mineurs », écrite en collaboration avec le compositeur Léo Daniderff²⁷. En ce qui concerne la *Chanson des fileuses*, Valat en a-t-il, de la même façon, écrit seulement les paroles ? On ne peut le dire. Il est certain en tout cas qu'il appartenait à une famille de musiciens qui étaient en même temps des militants. Le 29 décembre 1906, il participa, avec son frère Auguste et sa sœur Lucie, à une soirée organisée par le Cercle du Parti ouvrier français²⁸ d'Alès en faveur des fileuses grévistes. Dans la grande salle du café des Lauriers, rue Rollin, ils interprétèrent plusieurs chansons, et un chœur de fileuses entonna un *Chant du Travail*.

Par ailleurs, le père des trois jeunes interprètes, Émile Valat, qui tenait un magasin de chaussures dans la Grand-Rue, faisait au même moment, en tant que correspondant du *Petit Provençal*, le récit jour après jour de la grève à Alès, et il deviendra par la suite secrétaire du syndicat des fileuses.

27 Léo Daniderff est le pseudonyme de Ferdinand Niquet (1878-1943), qui a mis en musique de nombreux textes de Gaston Couté et deviendra célèbre après la guerre grâce à la chanson *Je cherche après Titine*.

28 Le POF est le parti, d'obédience marxiste, de Jules Guesde, une composante fondamentale de la SFIO.

Vive la grève !

Sur l'air de *L'Insurgé*

I

Levez-vous, ardentes fileuses,
Ne soyez donc plus malheureuses,
Et réclamez à l'exploiteur
Le produit de tout votre ouvrage ;
Unissez-vous, prenez courage,
Il faut du pain au producteur !

II

Chaque jour, dès l'aube naissante,
Jusqu'au soir, où la nuit tombante
Annonce l'heure du repos :
L'ouvrière, sans nul relâche,
Use ses forces à la tâche
Qui la pousse à courber le dos.

III

Au dur labeur des filatures,
Pâlissent bien des créatures
Pour combattre l'adversité !
Elles sont au sein de l'usine
Du patron l'humaine machine,
Qui le tient dans l'oisiveté !

IV

Quand le bourgeois se met à table,
Près de vous, pauvres misérables,
De malheureux gosses ont faim.
Et si parfois ils font la fête,
Au moment où la soupe est prête,
C'est l'heure ! Dînez en chemin !!!

V

(Reprendre le 1^{er} couplet)

Refrain général :
Le patron vit dans la paresse,
L'ouvrière dans la détresse,
Mettez-vous en grève
Pour votre bonheur.

Annexe 2 : Ernestine Agulhon, une figure du mouvement social cévenol

Ernestine Mouline (ou Moulines ou Molines) naît le 7 juillet 1868, à Saint-Hippolyte-du-Fort, d'Ernest Mouline, tanneur, et d'Adeline Mazellier, sans profession à cette date, mais encore déclarée fileuse en 1864, à la naissance de son premier enfant. Ernestine deviendra elle-même fileuse et ce sera plus tard le tour d'Alphonsine, sa sœur, née treize ans après elle.

Elle épouse le 20 avril 1895, à Saint-Hippolyte, un ouvrier cordonnier, Jules Agulhon. Ce fils d'un agriculteur de Lasalle a perdu sa mère à l'âge de 10 ans et son père à l'âge de 15. Ils s'installent dans la Grand-Rue de Saint-Hippolyte.

Le 23 septembre de la même année, 100 fileuses de la ville, qui travaillent dans les trois filatures de la compagnie Martin, se mettent en grève pour protester contre les méthodes mises en œuvre par la direction afin d'accroître la productivité : le nom des ouvrières dont le rendement est jugé insuffisant est en effet consigné journallement sur un tableau à l'encre rouge, et deux d'entre elles ont été menacées de renvoi pour n'avoir pas atteint les objectifs fixés par leur patron. Les fileuses demandent aussi que soit congédiée une surveillante particulièrement dure. Toutes leurs revendications ayant été acceptées sauf celle-ci, la grève se poursuit ; mais, devant l'attitude intransigeante de leur employeur, les ouvrières de deux filatures reprennent le travail le 7 octobre. Celles de la filature où sévit la surveillante n'abandonnent la lutte que le 28 octobre, après trente-cinq jours de grève.

On ne sait si Ernestine Agulhon travaillait pour les établissements Martin à l'époque et si elle prit part au mouvement. Toutefois, ce conflit social, qui eut un certain retentissement, dut marquer profondément les esprits : le Parti ouvrier français envoya pour sa part deux délégués pour soutenir les grévistes, comparant le combat des fileuses à celui qui était mené à la même époque par les ouvriers de la verrerie de Carmaux, dans le Tarn. Ces événements contribuèrent très probablement à la formation militante des ouvrières de la ville.

L'année suivante, en 1896, le couple Agulhon a un enfant, René. Le recensement de 1901 les déclare tous trois logés rue Fondeville, où Jules tient un café, mais il meurt l'année suivante, atteint de la tuberculose. Ernestine, devenue « veuve Agulhon », retourne vivre chez son père, rue de l'Agal, avec son fils.

En 1906, elle est fileuse chez Rocher et prend immédiatement une part très active à la grève qui éclate en décembre : avec sa camarade Louise Viala, elle représente les fileuses de Saint-Hippolyte au congrès de Ganges, le 13. Et l'on

peut avancer sans grand risque qu'elle fait partie de la centaine d'ouvrières (la moitié de l'effectif) renvoyées dès la fin de la grève par les frères Rocher.

Prenant la tête du syndicat de Saint-Hippolyte, fondé au cours de la grève, elle joue un rôle prépondérant dans la création de l'Union des syndicats des fileuses en soie, dont elle apparaît officiellement comme la présidente lors du congrès d'Alès, le 1^{er} mars 1908.

Énergique et entreprenante, elle noue des liens aussi bien avec la féministe Marguerite Durand qu'avec Victor Renard, secrétaire de la fédération du textile. Il ne faut toutefois pas oublier l'existence à ses côtés de militantes et militants actifs et avisés, tels la jeune secrétaire du syndicat, Berthe Arnaud, l'instituteur Joseph Fabre, membre du comité-conseil, ou Marguerite Villaret, qui participe à l'organisation du congrès de Saint-Hippolyte en février 1907. La présence de ces fortes personnalités, apportant leurs suggestions et leur soutien à la présidente, a dû jouer un rôle dans l'ascendant que prend très vite le syndicat cigalois au sein de l'union régionale des fileuses.

Cette détermination collective est sensible dans la controverse particulièrement incisive qui oppose Ernestine Agulhon à Alphonse Dumas en mars 1907. Le docteur Dumas, médecin de famille à Lédignan, a la réputation d'être un humaniste, ami des humbles. Il s'est intéressé tout particulièrement à la santé des femmes, publiant en 1902 un *Guide pratique de la femme enceinte*, et il écrit régulièrement des articles sur la santé et l'hygiène dans *Le Petit Méridional*²⁹. Le syndicat de Saint-Hippolyte a donc trouvé judicieux de faire appel à lui pour étudier les conditions de travail des fileuses. Cependant, le dialogue tourne au vinaigre entre la syndicaliste et le médecin, car ce dernier, au lieu de s'en tenir à ce qu'on attend de lui, entreprend de démontrer à son interlocutrice, dans *Le Petit Méridional* du 10 mars 1907, que l'action revendicatrice des fileuses est mal engagée, parce qu'elles n'ont pas suffisamment pris en compte le point de vue des filateurs et des sériciculteurs :

« Faites donc, tous, ce que font les membres d'une famille quand sa fortune est compromise, que la ruine est à sa porte : faites assaut de zèle, de dévouement, de générosité. »

On comprend que la réponse d'Agulhon, publiée deux jours après dans *Le Petit Provençal*, soit un peu fraîche : les fileuses n'ont pas attendu les bons conseils du médecin pour entreprendre des négociations avec les filateurs et les sériciculteurs,

29 Alphonse Dumas est le père de Georges Dumas (1866-1946), médecin lui aussi et psychologue renommé, dont les leçons seront suivies par Paul Nizan, Georges Canguilhem, Jacques Lacan, Raymond Aron, Jean-Paul Sartre et Claude Lévi-Strauss, qui l'évoque dans *Tristes tropiques*.

elles n'ont cependant pas à prendre en charge leurs intérêts. « La femme, M. le Docteur, lui lance-t-elle, est autre chose qu'une machine productrice de travail à bon marché³⁰ », et elle souligne que seuls les filateurs se sont montrés satisfaits de ses propos.

Ces remarques piquent au vif le praticien : dans une seconde lettre ouverte, ponctuée de citations d'auteurs classiques (D'Alembert, La Fontaine) et de références diverses (notamment à Charles Robert, promoteur de l'intéressement ouvrier aux bénéfices de l'entreprise), il persiste à vouloir donner ses vues sur la question du fonctionnement et du rendement des filatures et se pose en arbitre impartial entre les différentes parties : « Je n'ai cure d'indisposer patron ou ouvrier, mais grand souci de Justice et plus encore de Bonté. » Et il conclut, de façon plutôt paternaliste : « J'ai vivement regretté de vous avoir fait de la peine, à vous et à vos camarades qui en avez déjà tant, mais je ne me pardonnerais jamais de vous avoir fardé la vérité. »

La réponse ne se fait pas attendre. De façon parodique, l'article porte en exergue la citation suivante :

« Dans notre siècle de machinisme suraigu, la sentimentalité doit faire place à la réalité. »

(Vve Agulhon)

Même si la présidente du syndicat assure au médecin qu'« à l'unanimité de [ses] camarades » elle a « pour [sa] personne et [son] talent le respect le plus absolu », il traite, dit-elle, de sujets qu'il ne maîtrise pas, et sur lesquels les ouvrières sont certainement mieux informées que lui. C'est de l'action syndicale qu'elles doivent attendre des améliorations à leur sort et non de la « bonté » des filateurs :

« Nous n'avons connu jusqu'ici ni bonté ni justice, et il a fallu le mouvement gréviste dernier pour que les hommes bons et honnêtes se soient aperçus qu'il y avait des fileuses en soie dont la situation était plus que misérable. »

Dans *Le Petit Méridional* du 24 mars 1907, le docteur Dumas fait savoir qu'il préfère en rester là.

30 Cette formule n'est pas une invention d'Ernestine Agulhon : elle est déjà employée, lors du congrès de Saint-Hippolyte, en février, par Joseph Fabre, qui l'a peut-être lui-même empruntée à la professeure de lettres Rousson, qui, au congrès des Jeunesses laïques de Beaucaire en 1906, s'exprime déjà dans les mêmes termes (sur ce congrès, voir la brochure n° 1, p. 62-63).

Annexe 3 : Le congrès de Calvisson et la question des « Quinze-Mille »

Dans la mise en œuvre de l'organisation syndicale des fileuses, le poids des militants socialistes est considérable, qu'il s'agisse d'élus, de députés et de maires, ou des syndicalistes des comités-conseils, qui sont souvent en même temps membres de la SFIO. L'unité est cependant loin de régner parmi les tenants du socialisme, comme va le révéler le congrès annuel de la Fédération socialiste du Gard, qui se tient le samedi 3 et le dimanche 4 août 1907 à Calvisson. Les dissensions s'y font jour au sujet d'une question qui, depuis plus de huit mois, alimente le débat politique, celle de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, votée en décembre 1906.

Cette affaire débute le 22 novembre 1906, quand, sur proposition du député radical Baudon et selon la procédure d'urgence, est votée à la Chambre puis approuvée par le Sénat le même jour une majoration de 6 000 francs de cette indemnité, la faisant passer de 9 000 à 15 000 francs par an. La presse, et en premier lieu *La Libre Parole* d'Édouard Drumont, lance la polémique, dénonçant cette augmentation de 66 % que se sont octroyée en catimini les députés, au détriment du contribuable. Devant les passions que soulève la décision parlementaire, une nouvelle séance est consacrée à la question le 30 novembre. Après des débats animés, la décision est confirmée par les voix de 290 députés contre 218.

La répartition des voix lors du premier vote reste incertaine, l'opération s'étant faite à main levée ; d'autre part, de nombreux députés, non prévenus, n'étaient pas présents. Lors du deuxième vote, il apparaît que les députés favorables à la mesure sont majoritairement des radicaux ou des élus proches du pouvoir, notamment des socialistes indépendants (non affiliés au Parti socialiste unifié). Les opposants se recrutent essentiellement parmi la droite et les militants de la SFIO. Le groupe SFIO à la Chambre avait d'ailleurs au préalable adopté une motion stipulant que, en cas de maintien du relèvement, les 6 000 francs seraient mis à la disposition du parti. Les députés Pastre et Devèze, à l'époque toujours inscrits au Parti socialiste unifié, ont toutefois voté en faveur de l'augmentation. Le troisième député socialiste du Gard, Fournier, s'est abstenu.

L'impopularité de la mesure ne fait pas de doute, et l'appellation de Quinze-Mille sera décernée jusqu'à la guerre à tel ou tel député chaque fois qu'on voudra mettre en doute son désintéressement et son dévouement à la cause publique.

Dans une réunion de janvier 1907, le conseil national de la SFIO convient finalement que les députés unifiés seront tenus de verser la moitié de l'augmentation allouée, soit 3 000 francs, dans les caisses du parti. Mais les députés Fournier, Pastre et Devèze sont décidés à ne rien verser.

Au congrès de Calvisson, en août, Fournier, parlant en leur nom à tous trois, déclare l'augmentation indispensable pour couvrir les charges et frais énormes des députés. Le militant Hubert Rouger défend une thèse opposée : la situation des travailleurs est autrement difficile que celle des élus et, pourtant, ils n'hésitent pas à s'imposer des sacrifices pour le parti. Soumise au vote, la proposition d'Hubert Rouger de ratifier le versement de 3 000 francs par les députés l'emporte par 656 voix contre 268, qui vont à la motion de Josué Louche, maire d'Alès, n'astreignant les députés qu'à un versement de 300 francs annuels. On compte 281 abstentions. La motion Louche n'a recueilli l'appui que de neuf groupes, représentant les militants restés inconditionnellement fidèles aux trois députés de leurs circonscriptions respectives : parmi eux, les groupes socialistes de Saint-Hippolyte-du-Fort, du Vigan, de Cros et du Martinet. Pour Alès, représentée par trois formations socialistes, les votes ont été partagés : le Parti ouvrier français a voté Hubert Rouger, alors que les voix de l'Union socialiste et du Réveil du plan se portaient sur la motion Louche. L'Union socialiste d'Anduze a soutenu la motion d'Hubert Rouger.

Le congrès national de la SFIO à Nancy, qui suivra immédiatement celui de Calvisson (il se tiendra du 11 au 14 août 1907), validera la décision du conseil national par 223 voix contre 70, qui se prononceront pour le versement intégral de l'augmentation au parti. Les trois députés Pastre, Devèze et Fournier ayant fait savoir leur volonté ferme de ne pas se soumettre à cette décision, le conseil national de la SFIO décidera de leur radiation dans une réunion du 19 janvier 1908.

En dehors des raisons personnelles qui ont pu dicter la conduite des élus du Gard, des motivations d'ordre politique ont joué leur rôle. Ils ont tous les trois manifesté, dans le passé, leur désaccord avec les théories guesdistes, devenues prépondérantes dans le parti unifié. Ils sont par ailleurs rétifs à se soumettre à la discipline de parti, restant sans doute attachés à l'idée qu'ils n'ont de compte à rendre qu'à leurs électeurs. Parmi leurs partisans, notamment ceux de Pastre, beaucoup sont animés par le souci de voir s'élaborer une politique à caractère régional, une « démocratie cévenole » qui ne soit pas assujettie à des acteurs extérieurs.

Dans tous les cas, le congrès de Calvisson est révélateur des lignes de fracture qui existent au sein du courant socialiste et qui se répercuteront, de façon plus ou moins ouverte, au sein du mouvement des fileuses.



« Contre les Quinze-Mille », caricature illustrant un tract de la revue royaliste *Le Panache*. Il fut diffusé à Alès en février 1908, à l'occasion d'une réunion de l'Union catholique, présidée par le député monarchiste Fernand de Ramel. La droite vit dans cette affaire une occasion d'attiser le sentiment antirépublicain.

Sources

Comme pour la précédente brochure, la part la plus importante de notre documentation provient des archives départementales du Gard, et notamment des journaux que nous avons pu y consulter : *Le Petit Méridional*, *Le Petit Provençal* et *Le Combat social*.

Pour les archives administratives, nous avons fait des investigations dans les séries suivantes : 1 M (conflits du travail, filatures), 3 M (élections), 4 M (rapports de police), 5 M et 8 S (appareils à vapeur), 6 M (recensements de population), 9 M (situation industrielle), 1 T (dossiers d'instituteurs), 15 U (justice de paix).

Nous n'avons malheureusement pas pu trouver aux archives départementales du Gard le dossier qui concerne la grève des fileuses de 1906 dans le Gard.

Nos autres sources d'information ont été :

- aux archives départementales de l'Hérault, la série 10 M (conflits ouvriers, grève de 1906 à Ganges) ;
- aux archives communales de Ganges, numérisées sur le site des archives départementales de l'Hérault, les documents 124 PUB 13 et 129 PUB 4 ;
- aux archives municipales de Lyon, le compte rendu du congrès des fileuses à Saint-Hippolyte-du-Fort, du 27 février 1907 ;
- aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis, le journal de la Fédération nationale ouvrière de l'industrie textile, *L'Ouvrier textile* ;
- aux Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine, les séries F 7 et F 22 (Bourses du travail de Nîmes et d'Alès, syndicats du Gard) ;
- à la Bibliothèque nationale de France, le journal *L'Écho des Cévennes* ;
- à la bibliothèque Marguerite-Durand, les agendas et la correspondance de Marguerite Durand.

Nous avons également puisé dans certaines ressources en ligne (sur le site de la Bibliothèque nationale de France, Gallica) :

- les journaux *La Fronde*, *La Française*, *L'Humanité*, *Le Midi*, *Le Petit Républicain du Midi*, *Le Petit Marseillais* ;
- la brochure du congrès de la SFIO à Nancy, du 11 au 14 août 1907 ;
- la brochure du congrès de la SFIO à Toulouse, du 15 au 18 octobre 1908 ;
- le compte rendu du congrès de l'union des fileuses à Alès, du 1^{er} mars 1908 ;
- le compte rendu des travaux du XV^e congrès national corporatif (IX^e de la CGT) à Amiens, du 8 au 16 octobre 1906 ;

- le compte rendu des travaux du XVI^e congrès national corporatif (X^e de la CGT) à Marseille, du 5 au 12 octobre 1908 ;
- le *Journal officiel de la République française* pour les comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale de février à avril 1908 ;
- la statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage, publiée par le ministère du Commerce et de l'Industrie puis, à partir de 1907, par le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Nos visites au Musée des vallées cévenoles, à Saint-Jean-du-Gard, et au Musée de la soie, à Saint-Hippolyte-du-Fort, nous ont été fort utiles pour mieux comprendre les procédés et techniques de la sériciculture et du filage de la soie.

Nous remercions par ailleurs toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, possédaient des informations importantes pour notre recherche et qui ont accepté de nous rencontrer et de répondre à nos questions.

Bibliographie

En sus des ouvrages déjà mentionnés dans la brochure n° 1, nous avons également consulté :

Sur l'industrie de la soie et les filatures en vallée Borgne (chap. I) :

CASTANET Roland : *Cros et la soie, pour le meilleur et pour le pire*, Les Amis de Clio, Saint-Hippolyte-du-Fort, 2020.

CHABROL Jean-Paul : *Les Seigneurs de la soie*, Les Presses du Languedoc, 1994.

CLAVAIROLLE Françoise : « Sériciculture et filature de la soie en Cévennes : à propos d'une tâche stratégique, l'étouffage des cocons », *Techniques et culture*, 20, 1992.

DUMÛRIER François : *L'Odyssée de la soie cévenole*, Le Plein des sens éditions, 2006.

DURAND Geneviève et WIENIN Michel : *Architectures d'une industrie en Cévennes. Au fil de la soie. Gard-Hérault-Lozère*, Inventaire général, édité par l'Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, 1991.

FATTORI Yves et Isabelle : *La soie de la graine au tissu*, Société Nouvelle Imprimerie dracénoise, 1989.

ROUX Henri : *Notice historique sur Saint-André-de-Valborgne et sa région*, Nîmes, Imprimerie générale, 1908.

TEISSIER DU CROS Rémi : *Chroniques cévenoles. Une famille de filateurs de soie à Valleraugue (1792-1904)*, Nouvelles presses du Languedoc, 2012.

TRAVIER Daniel : « Louis Alonzo Gal, Charles-Victor Bourbon, graineurs de Saint-André-de-Valborgne », *Almanach du Val Borgne 2003*, publication de l'Association culturelle du Val Borgne en Cévennes.

Sur la grève de 1906 et l'organisation syndicale (chap. II et III) :

CARTEIRAC-CRÉGUT Sylvie : « Les fileuses, du travail à la grève de 1906 », Les Cahiers du Haut-Vidourle, n° 32 bis, novembre 2020

DOMMANGET Maurice, *Histoire du Premier Mai*, Le Mot et le reste, Marseille, 2006.

GUILBERT Madeleine : *Les Femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1966.

NAPO Félix, *1907, la révolte des vignerons*, éditions Études & Communications, 2006.

Sur le féminisme (chap. IV) :

KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence : *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1989.

PELLETIER Madeleine : *Mémoires d'une féministe intégrale*, édition critique par Christine Bard, Gallimard, 2024.

PICQ Françoise : « *Le féminisme bourgeois* » : une théorie élaborée par les femmes socialistes avant la guerre de 14, Collectif stratégies des femmes, Tierce, 1984.

Vous vous intéressez, vous aussi, à ce que fut
autrefois la vie des habitants et habitantes
de la vallée Borgne ?

Vous avez recueilli des souvenirs,
des anecdotes transmises par la mémoire
familiale qui pourraient apporter des
éclairages intéressants à notre récit ?

Vous souhaitez nous faire connaître des
documents écrits ou iconographiques
susceptibles de nous fournir de
nouvelles pistes ?

Vous aimeriez échanger avec nous,
nous poser des questions, nous
faire des suggestions ?

Vous désirez être tenu au
courant des activités du groupe,
de nos prochaines conférences
ou suivre nos publications ?

Contactez-nous
à l'adresse mail :
lescoubette@laposte.net



Deuxième tirage,
achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Noir couvrant,
à Alès (Gard)
en novembre 2024.

Nous remercions Khuzama Bawab
pour sa relecture attentive.

Sous le titre *Naissance d'une filature : La Prolétarienne*, nous avons entrepris le récit de la création d'une filature de soie à l'initiative d'un groupe d'habitants de la commune de L'Estréchure, à la veille de la Première Guerre mondiale.

Dans ce deuxième volume est évoqué le contexte dans lequel un tel projet a pu germer : celui de la grande grève des fileuses de 1906 et de l'intense activité syndicale qui en a été la suite.

En ces années-là, la question du féminisme est à l'ordre du jour et ne sera pas sans trouver un écho dans les rangs des fileuses...

• • • •

Volumes déjà parus

- Première partie : « L'Estréchure, un village cévenol en 1906 », mai 2023**